

Demande d' examen au cas par cas



Mars 2026

Département de la Vienne (86)

Maître d'ouvrage : SNCF Réseau

Commune : BUXEROLLES

## Remblai de Buxerolles – Projet de confortement de berges

Ligne 570 000 de Paris à Bordeaux  
du PK 333+730 au PK 333+950



## SOMMAIRE

Sommaire .....	2
CERFA N° 14752*01 : INFORMATIONS RELATIVES AU MAÎTRE D'OUVRAGE .....	3
CERFA N° 14734*01 : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT .....	5

CERFA N° 14734\*01 : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS  
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

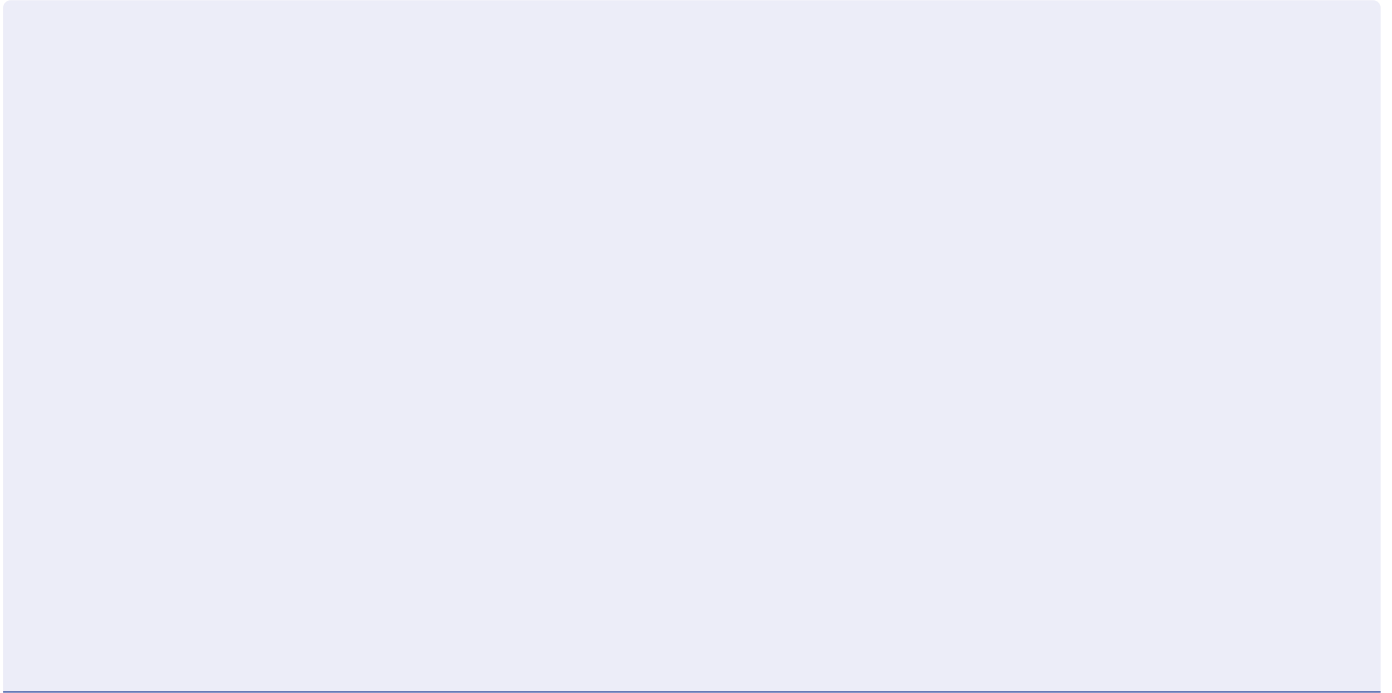
#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### 4.2 Objectifs du projet

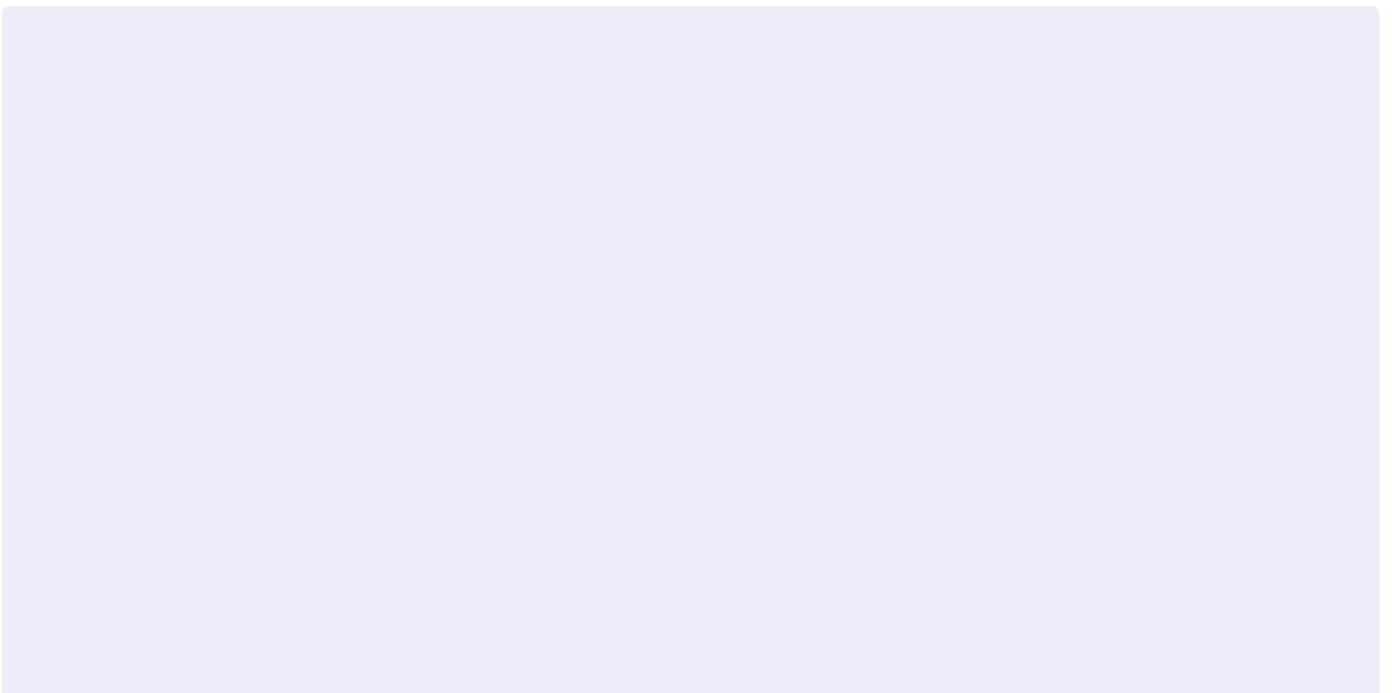
---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux



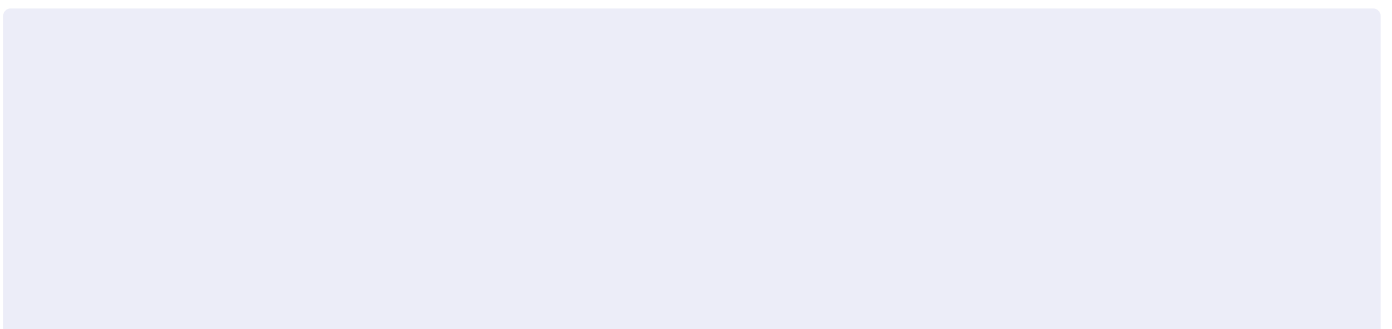
#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des mesures d'évitement et de réduction prévues, les impacts résiduels sont globalement qualifiés de négligeables à assez faibles.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan cadastral	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Extrait du plan de zonage du PLU (source : géoportail-urbanisme.gouv.fr)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Extrait du PPRi de la Vallée du Clain (source : Préfecture de la Vienne)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Notice d'incidence environnementale	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

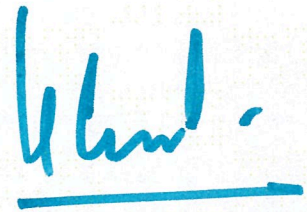
Nom GARY

Prénom Jean Luc

Qualité du signataire Directeur régional de SNCF Réseau Nouvelle aquitaine

À Bordeaux

Fait le 02/04/2026



Signature du (des) demandeur(s)

Demande d' examen au cas par cas  
Annexes



Mars 2026

Département de la Vienne (86)

Maître d'ouvrage : SNCF Réseau

Commune : BUXEROLLES

## Remblai de Buxerolles – Projet de confortement de berges

Ligne 570 000 de Paris à Bordeaux  
du PK 333+730 au PK 333+950

## SOMMAIRE

Sommaire .....	2
ANNEXES OBLIGATOIRES.....	3
1. Plan de situation.....	4
2. Prises de vue réalisées sur site .....	7
3. Plan du projet – Vue en plan, et profils en travers (Source : SNCF).....	10
4. Localisation des milieux naturels remarquables – Natura 2000 .....	13
AUTRES ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE.....	15
1. Plan cadastral .....	16
2. Extrait du plan de zonage du PLU (source : <a href="http://geoportail-urbanisme.gouv.fr">geoportail-urbanisme.gouv.fr</a> ).....	18
3. Extrait du PPRI de la Vallée du Clain (source : Préfecture de la Vienne).....	20
4. Notice d'incidence environnementale - ENVOLIS .....	22

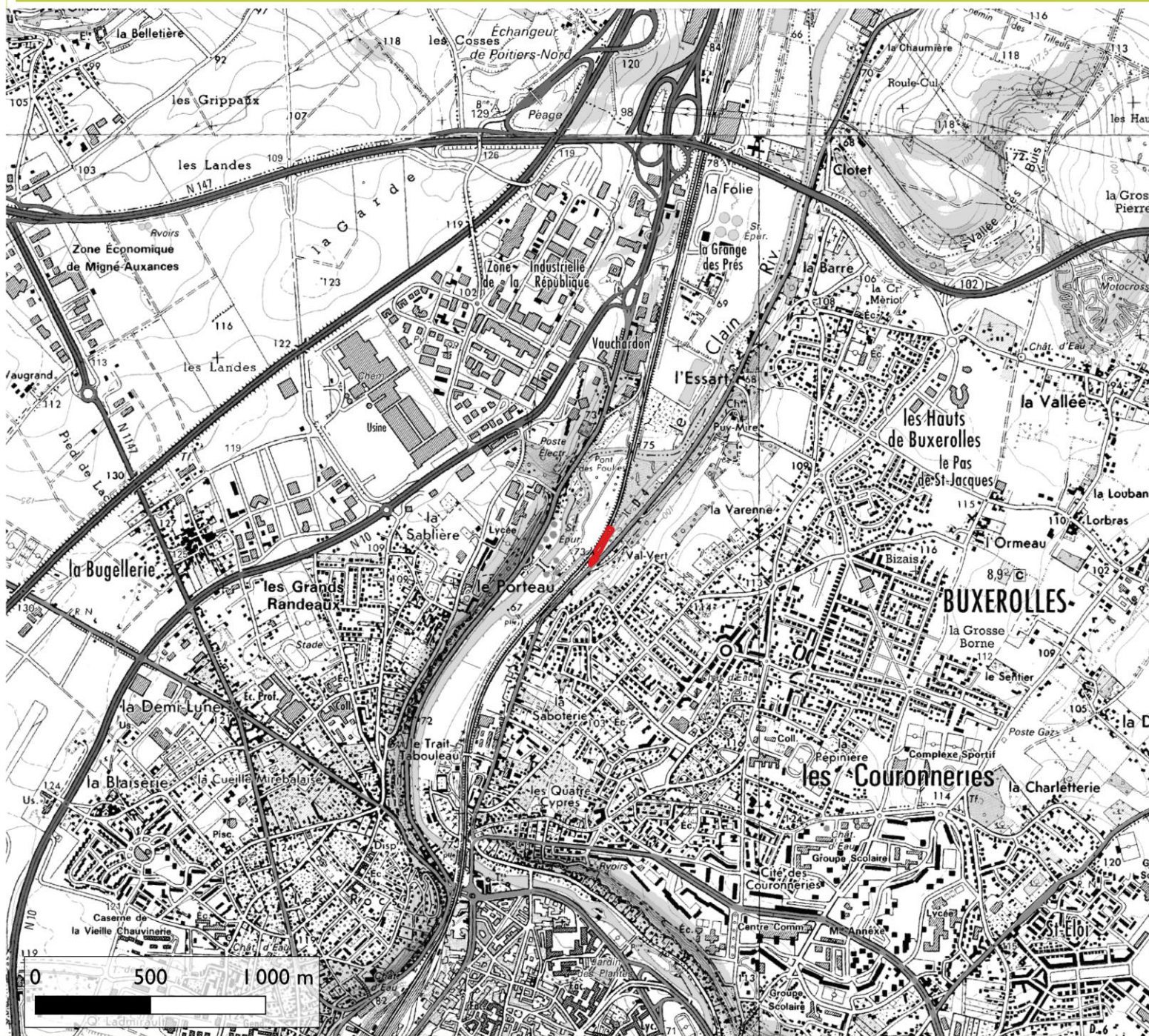
## ANNEXES OBLIGATOIRES

---


## **I. PLAN DE SITUATION**

---

# Situation géographique - 1/25 000ème



Projet de confortement de berges  
Commune de BUXEROLLES (86)  
SNCF Réseau

 Emprise des travaux

Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 15/05/2025



---



## **2. PRISES DE VUE REALISEES SUR SITE**

---

# Localisation des prises de vue



Projet de confortement de berges  
Commune de BUXEROLLES (86)  
SNCF Réseau

-  Emprise des travaux
-  Prise de vue



Sources : Google satellite, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 15/05/2025



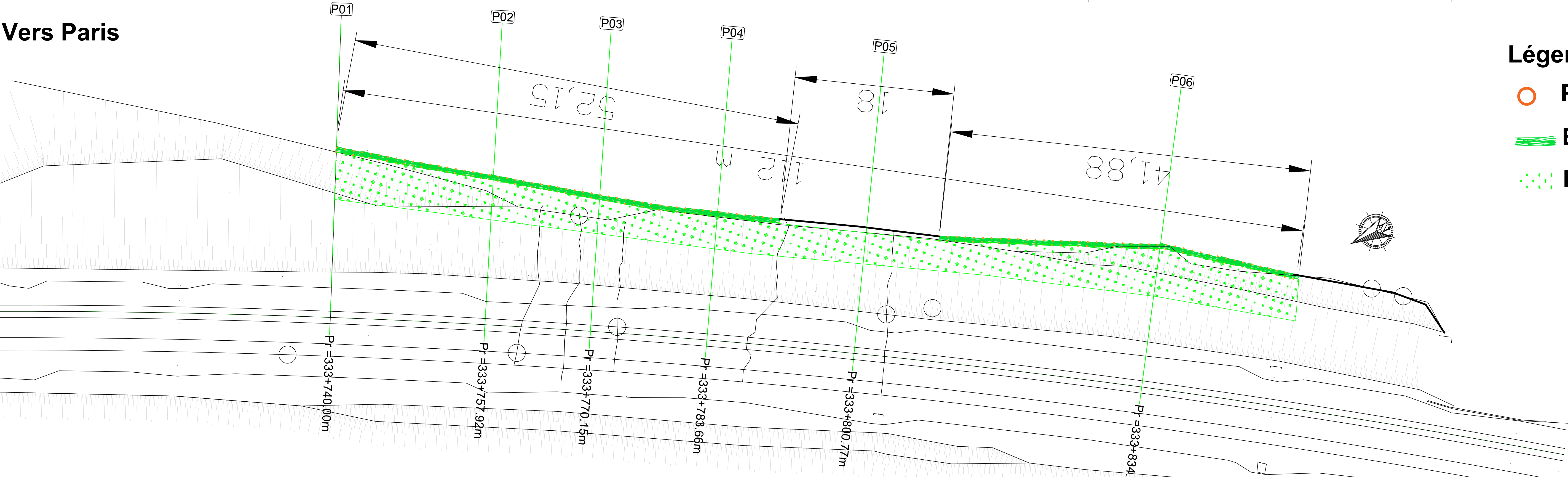
**Prise de vue sur site (datant du 05/03/2025) – Confortement de berge – BUXEROLLES (86)**

---




### **3. PLAN DU PROJET – VUE EN PLAN, ET PROFILS EN TRAVERS (SOURCE : SNCF)**



---

Vers Paris



### Légende

-  **Pieux**
-  **Branches de Saules**
-  **Boutures de Saules**

MOA/MOEG :  RÉSEAU DGOP - Direction Zone Production Atlantique Axes Transversales SUD-OUEST 17 rue Cabanac - CS 61926 - Immeuble Le Spinnaker, 33081 BORDEAUX Cedex Tel: Représentant du Maître d'Ouvrage (DO ou DOP): Représentant ?	MOEE :  RÉSEAU DGI - Zone Ingénierie Atlantique PRI DE BORDEAUX - PIEG Groupe Etudes Générales 54bis, rue Armande St Germain 33077 BORDEAUX CEDEX Tél : 05 47 47 15 56 Représentant du Maître d'Ouvrage Etudes : A. GREUSARD
---	---

Phase APO


# F63274

## Remblai de Buxerolles

Ligne 570.000 de PARIS à BORDEAUX  
 PK 333+730 au PK 333+950

Travaux de confortement de berge par du génie végétal  
 en pied du remblai côté V1

Ce document est la propriété de la SNCF  
 Reproduction et communication à des tiers interdites sans autorisation (Loi du 1er juillet 1992)

Travaux OTH Vue en plan		 RÉSEAU 72010	
Création du plan à l'indice 0	Date 22/04/2025	Etébli par: / Visa C.TOGBEDJI	Vérifié par: / Visa N. TALBOT
Libellé	Date	Validé par: / Visa O. LACABERATS	Pilotage: Le chef de Projet: P. MATTERA
Fichier informatique: G:\ING2\AV\Groupe\projets\640000\VM069\IPCS La Réole\AFF09\F63274\RAV\IPCS La Réole 2025\2-EPV\Etudes\2_0TH\1_Plan\1-2114-Remblai Buxerolles_30_V3_PMT\210205.dwg	Coordonnées RGF93.CC47	Nivellement NGF	Format Echelle 6x44 1/200
PRI.BD.EG-570.000.333.001.01			Indice 0 Feuille 1/1






---

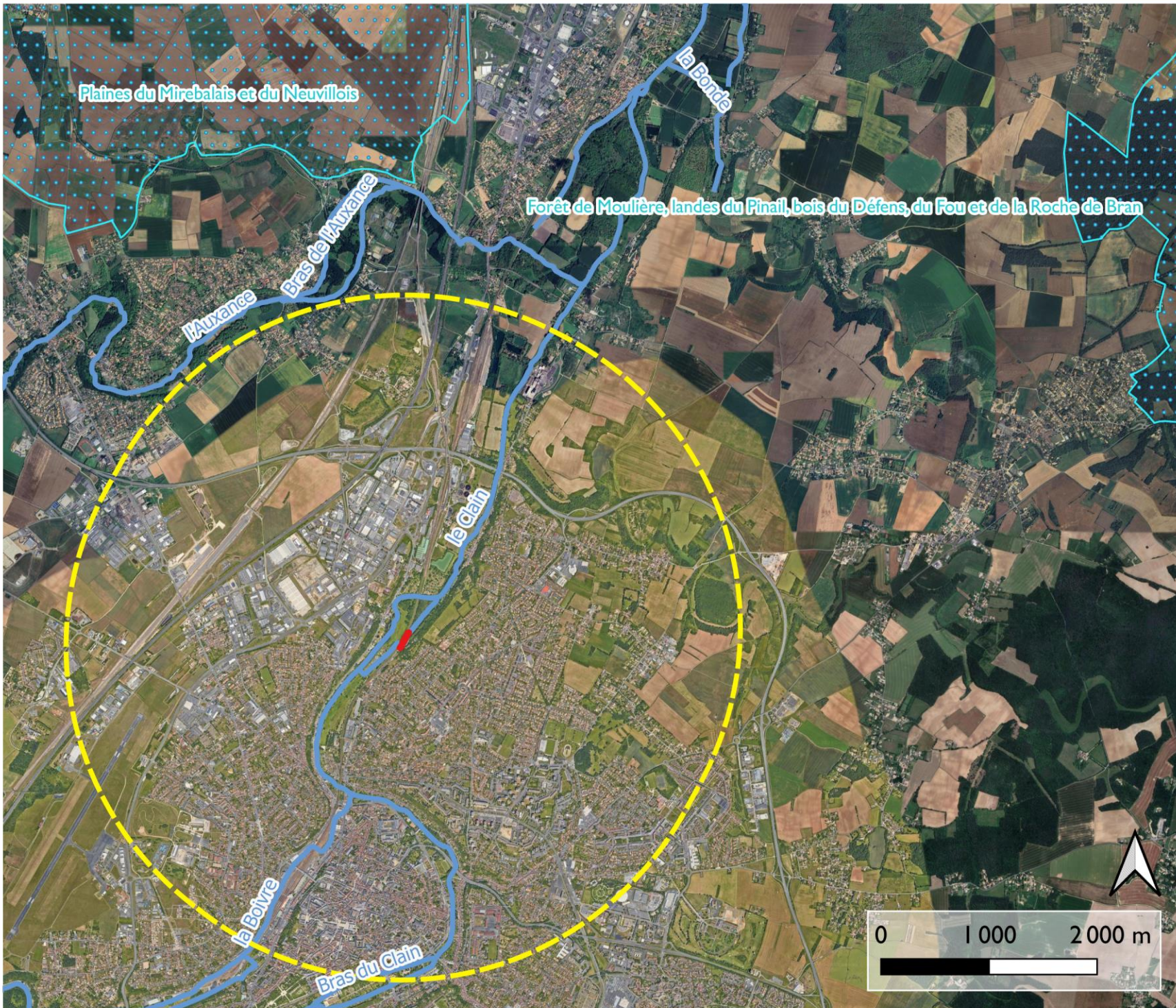
## **4. LOCALISATION DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES – NATURA 2000**

---

# Milieux naturels remarquables (Natura 2000)

Projet de confortement de berges  
Commune de BUXEROLLES  
SNCF Réseau

-  Périmètre travaux
  -  Périmètre d'étude éloigné (3km)
  -  Cours d'eau (BD Topage - 2024)
- Milieux Naturels Remarquables**
-  Natura 2000 - Directive Oiseaux



Sources : Google Satellite,  
ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 08/07/2025



AUTRES ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES PAR LE  
MAITRE D'OUVRAGE


---

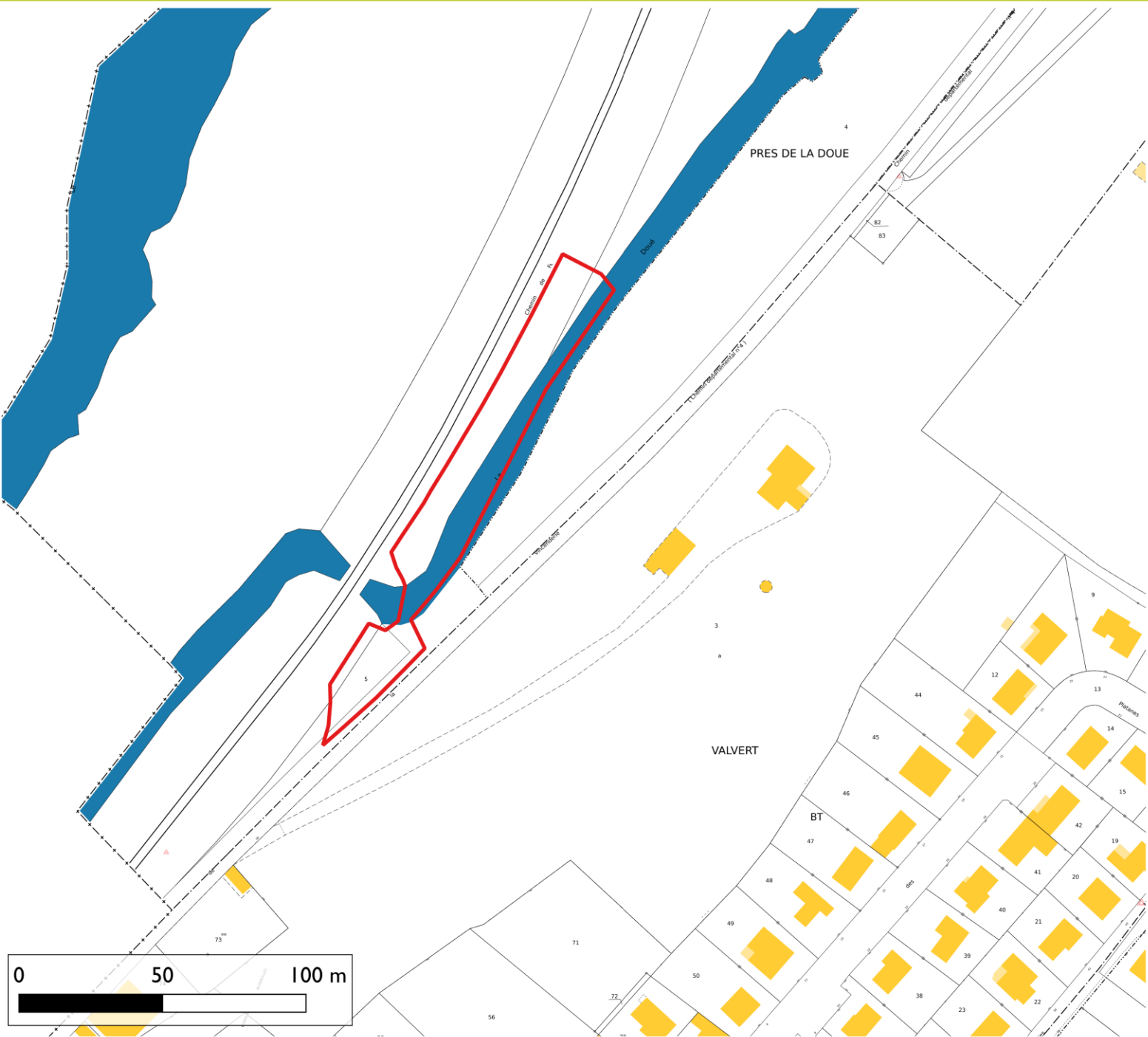
## **I. PLAN CADASTRAL**

---

# Situation cadastrale

Projet de confortement de berges  
Commune de BUXEROLLES (86)  
SNCF Réseau

 Emprise des travaux



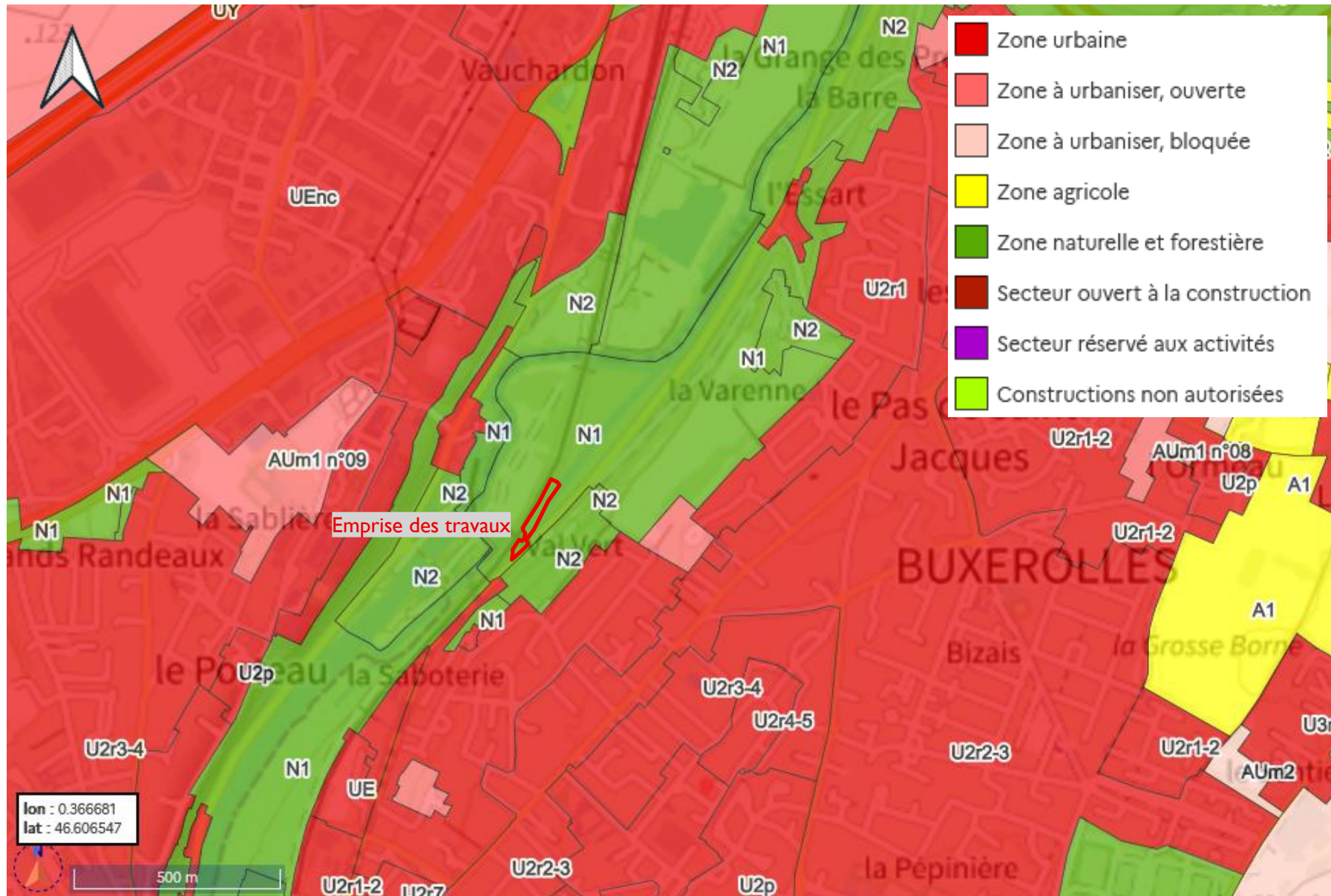
Sources : cadastre.gouv.fr, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 15/05/2025



---

**2. EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU (SOURCE :  
GEOPORTAIL-URBANISME.GOUV.FR)**

---



---

### **3. EXTRAIT DU PPRI DE LA VALLEE DU CLAIN (SOURCE : PREFECTURE DE LA VIENNE)**

---

LEGENDE

Zonage réglementaire

- Zone rouge
- Zone orange
- Zone bleue
- Zone violette

Profil et cote de référence (m NGF) (crue centennale + 0.20m)

27,41

Limite communale

Cadastre et © IGN BD parcellaire©2012

Emprise des travaux

Poitiers

Buxerolles

PREFECTURE DE LA VIENNE

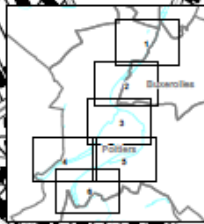


Plan de Prévention des Risques Inondation de la vallée du Clain

Communes de Smarves, Ligoac, Saint-Denis, Poitiers, Migné-Auxances, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Saint-Georges-les-Gallargues et Jauray-Clain

Carte réglementaire

Communes de POITIERS et BUXEROLLES  
Planche 2/8



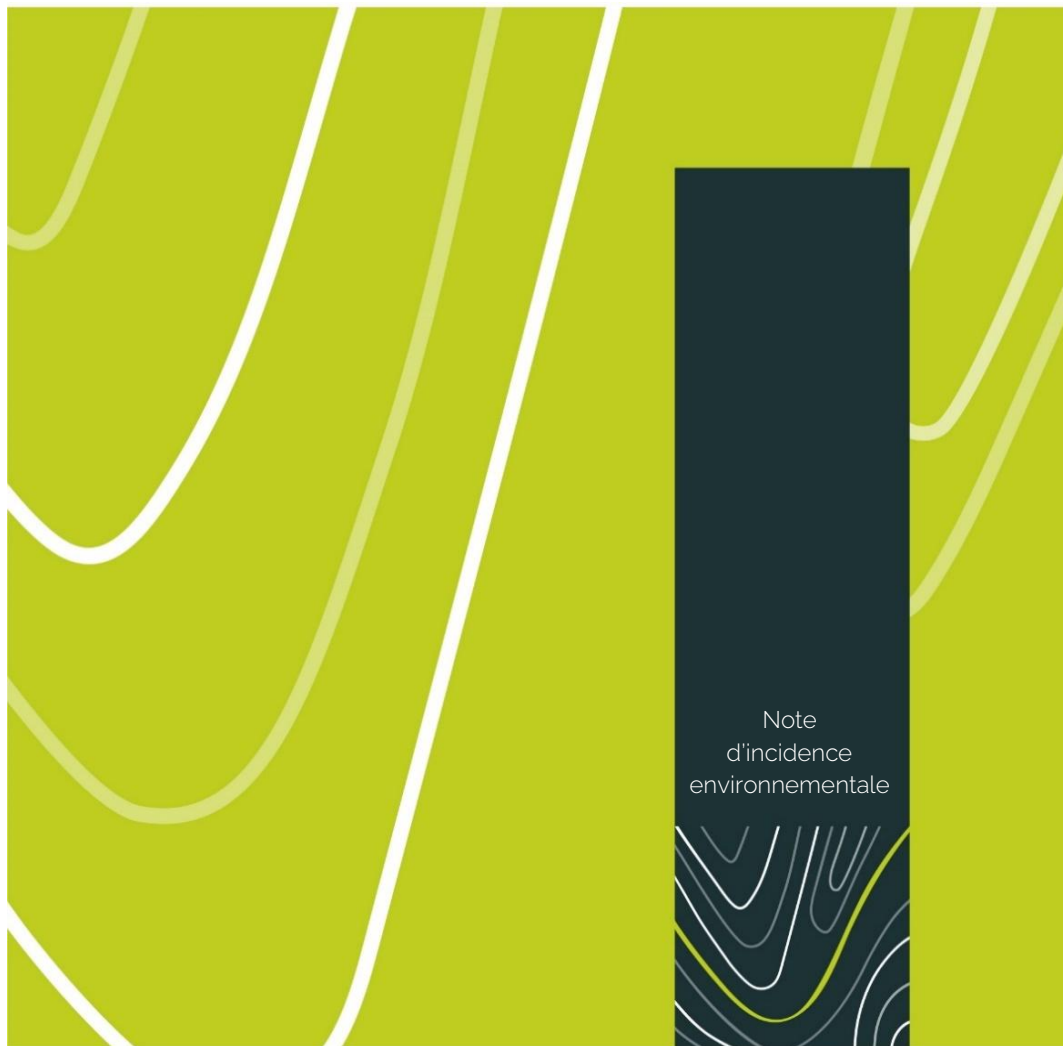
- Zone rouge
- Zone orange
- Zone bleue
- Zone violette
- Profil et cote de référence (m NGF) (crue centennale + 0.20m)
- Limite communale

---

## **4. NOTICE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE - ENVOLIS**

---

Note d' incidence environnementale



ENVOLIS  
AMÉNAGEMENT  
& INGÉNIERIE  
ENVIRONNEMENTALE

Mars 2026

Département de la Vienne (86)

Maître d'ouvrage : SNCF Réseau

Commune : BUXEROLLES

## Remblai de Buxerolles – Projet de confortement de berges

Ligne 570 000 de Paris à Bordeaux  
du PK 333+730 au PK 333+950

## SOMMAIRE

Préambule.....	5
Identité du demandeur.....	5
Rédacteur du dossier.....	6
1. Description détaillée du projet.....	7
1.1. Description de l'existant.....	7
1.2. Description de la situation projetée.....	8
1.3. Conditions de réalisation.....	10
1.4. Compatibilité avec le document d'urbanisme.....	12
2. Etat initial de l'environnement.....	12
2.1. Synthèse du diagnostic écologique.....	12
2.1.1. Périmètres d'étude et dates d'inventaire.....	12
2.1.2. Les habitats naturels.....	15
2.1.3. La faune et la flore.....	19
2.1.4. Les sites Natura 2000.....	31
2.1.5. Les milieux naturels remarquables.....	32
2.1.6. Bilan des enjeux écologiques.....	34
2.2. Synthèse de l'expertise zones humides.....	37
2.3. Synthèse du milieu physique.....	38
2.3.1. Synthèse géologique et hydrogéologique.....	38
2.3.2. Synthèse hydrographique.....	38
2.3.3. Synthèse des risques.....	38
2.3.4. Bilan des enjeux du projet sur le milieu physique.....	39
3. Analyse des incidences du projet sur l'environnement et mesures correctives associées.....	41
4. Effets cumulés avec d'autres projets existants aux alentours.....	49
Figure 1: Délimitation du remblai classé ouvrage sensible (PSS) (Source : Géoportail).....	7
Figure 2: Schématisation de l'état des lieux.....	8

Figure 3: Coupe type des techniques de confortement .....	9
Figure 4: Schéma de principe de confortement par des fascines .....	10
Figure 5: Schéma type d'implantation de boutures de saule.....	10
Figure 6: Accès chantier.....	11
Figure 7: Vue sur la zone de stockage/base travaux possible et l'accès chantier (photo google Maps Mars 2023) .....	11
Figure 8: Proposition de drainage provisoire en phase travaux .....	11
<b>Figure 9 : Zonage réglementaire du PPRI sur l'emprise travaux (Source : PPRI de la vallée du Clain) .....</b>	<b>39</b>

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: La force tractrice au droit de la zone d'étude.....	8
Tableau 2: La résistance des techniques préconisées .....	9
Tableau 3 : Liste des principales caractéristiques concernant les aires d'étude.....	12
Tableau 4 : Date et caractéristiques des inventaires réalisés.....	13
Tableau 5 : Liste des milieux naturels remarquables recensés à proximité de travaux projetés .....	32
Tableau 6 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre d'étude strict à la suite des visites de terrain et de l'analyse bibliographique (source : ENVOLIS).....	34
Tableau 7 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement.....	41
Tableau 8 : Projets connus situés dans un rayon de 3 km autour du projet (sources : SIGENA, DREAL, ENVOLIS).....	49

## TABLE DES PLANCHES GRAPHIQUES

Planche 1 : Périmètres d'étude projet et élargi .....	14
Planche 2 : Cartographie des habitats du périmètre élargi.....	16
Planche 3 : Cartographie des habitats (zoom sur le périmètre projet) .....	17
Planche 4 : Prises de vue des principaux habitats à enjeux présents sur le périmètre projet et élargi (datées du 12/12/2024 et du 10/04/2025).....	18
Planche 5 : Cartographie des habitats favorables à la flore patrimoniale et aux Espèces Exotiques Envahissantes.....	21
Planche 6 : Cartographie des habitats favorables à l'avifaune nicheuse.....	22
Planche 7 : Cartographie des habitats favorables à l'avifaune en période hivernale et migratoire.....	23
Planche 8 : Cartographie des habitats favorables aux mammifères patrimoniaux.....	24
Planche 9 : Cartographie des habitats favorables aux chiroptères patrimoniaux.....	25

Planche 10 : Cartographie des habitats favorables des amphibiens patrimoniaux.....	26
Planche 11 : Cartographie des habitats favorables des reptiles patrimoniaux.....	27
Planche 12 : Cartographie des habitats favorables à l'entomofaune patrimoniale.....	28
Planche 13 : Cartographie des habitats favorables à l'ichtyofaune patrimoniale.....	29
Planche 14 : Cartographie des habitats favorables aux mollusques patrimoniaux.....	30
Planche 15 : Cartographie des enjeux écologiques globaux (périmètre élargi) .....	35
Planche 16 : Cartographie des enjeux écologiques globaux (périmètre projet).....	36
Planche 17 : Cartographies de l'état initial du site étudié – enjeux hydrogéologiques .....	40
Planche 18 : Cartographie des mesures d'évitement et de réduction en phase chantier.....	48
Planche 19 : Cartographie des projets existants dans un rayon de 3 km (sources : SIGENA, DREAL, ENVOLIS) .....	52

## PREAMBULE

Le remblai de Buxerolles, classé sensible depuis 2012, présente des dysfonctionnements hydrauliques importants, notamment une perte de support de la voie, causée par un bras du Clain qui longe le remblai du côté de la voie I. Le pied du remblai étant en contact direct avec les eaux, sans protection de berge, il est vulnérable à l'érosion. La SNCF Réseau prévoit ainsi un confortement des berges du remblai par le biais du génie végétal, afin de protéger le pied du remblai contre l'érosion tout en préservant le caractère naturel des berges du bras du Clain. Le projet se situe sur la ligne n° 570 000, reliant Paris à Bordeaux, entre les points kilométriques 333+740 et 333+850, sur la commune de Buxerolles.

En l'absence d'intervention, le maintien de la berge en l'état l'expose à divers risques :

- L'affouillement du remblai (rupture localisée de la berge, mise en danger des usagers, perte progressive d'habitats) ;
- L'afflux de matières en suspension (dégradation de la qualité du cours d'eau, augmentation de la turbidité) ;
- L'envasement progressif du lit mineur (dégradation des zones de frayère) ;
- L'augmentation des teneurs en nutriments et micropolluants (altération chimique du cours d'eau, favorise l'eutrophisation) ;
- L'altération hydromorphologique du cours d'eau (déséquilibre de la dynamique sédimentaire).

Le projet permettrait, par un confortement végétal des berges, de :

- stabiliser durablement la berge tout en conservant son hydromorphologie actuelle ;
- réduire significativement l'érosion et les transferts de sédiments vers le cours d'eau ;
- maintenir la continuité écologique longitudinale et latérale, sans obstacle aux écoulements ni à la circulation piscicole ;
- favoriser la reconstitution d'une ripisylve fonctionnelle, jouant un rôle de filtre vis-à-vis des polluants diffus ;
- limiter les interventions lourdes et artificialisantes.

L'emprise de l'aire d'étude correspond à environ 3 hectares, l'emprise travaux sera moindre, restreinte aux tronçons concernés par l'érosion ainsi qu'aux zones d'accès, à l'installation de la base-vie et à la circulation des engins. La surface considérée de l'emprise stricte du projet est de 112 m de long de restauration des berges et d'environ 650 m<sup>2</sup> pour la zone de stockage.

En amont de l'aménagement, le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les éventuels enjeux écologiques au droit du périmètre d'étude afin de pouvoir adapter son projet et de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, un diagnostic écologique 4 saisons a été réalisé par la société ENVOLIS en 2024-2025, intégrant une analyse bibliographique, un diagnostic zone humide ainsi que les résultats d'inventaires écologiques réalisés entre décembre 2024 et septembre 2025. Ce diagnostic a permis de définir les enjeux globaux (concernant les habitats, la faune et la flore) sur l'emprise du projet.

La société ENVOLIS a été missionnée afin de constituer une synthèse de cette étude ainsi qu'une analyse des enjeux relevés et des incidences environnementales du projet à la suite de la mise en place de mesures correctives.

## IDENTITE DU DEMANDEUR

Le présent document est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	SNCF Réseau
Adresse	Direction Territoriale Nouvelle-Aquitaine Le Spinnaker, 17 rue Cabanac CS 61926 – 33081 BORDEAUX Cedex

## REDACTEUR DU DOSSIER

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



**EURL ENVOLIS**  
7, allée des Cabanes  
33470 GUJAN-MESTRAS  
Tél : 05 56 54 44 23  
[www.envolis.fr](http://www.envolis.fr)

Date	Indice	Rédaction	Relecture
11/06/2025	Vs1	<i>Eloïse BUREAU</i> Cheffe de projet réglementaire <a href="mailto:e.bureau@envolis.fr">e.bureau@envolis.fr</a> <i>Johanna STEFANI</i> Chargée d'études écologue <a href="mailto:j.stefani@envolis.fr">j.stefani@envolis.fr</a>	<i>Lucie LAGARDERE</i> Responsable du pôle prospective et qualité <a href="mailto:lucie.lagardere@envolis.fr">lucie.lagardere@envolis.fr</a>
09/09/2025	Vs2	<i>Eloïse BUREAU</i> Cheffe de projet réglementaire <a href="mailto:e.bureau@envolis.fr">e.bureau@envolis.fr</a>	
22/01/2026	Vs3	<i>Valentine BUS</i> Cheffe de projet adjointe réglementaire <a href="mailto:v.bus@envolis.fr">v.bus@envolis.fr</a>	
09/03/2026	Vs4	<i>Valentine BUS</i> Cheffe de projet adjointe réglementaire <a href="mailto:v.bus@envolis.fr">v.bus@envolis.fr</a>	

## I. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### I.1. DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Le remblai de Buxerolles est classé comme un ouvrage sensible depuis 2012 pour motif d'érosion de berge causé par un bras du Clain entre les PK 333+730 et PK 333+950 sur la ligne 570 000 (reliant Paris Austerlitz à Bordeaux). Il est situé dans un environnement périurbain. La pente des talus est d'environ 3/2 avec une hauteur de 6 m côté gauche et de 5 m côté droit. Sur le périmètre de surveillance un PRA est situé au PK 333+878.

Le remblai est longé de part et d'autre par un bras du cours d'eau du Clain dont les écoulements s'effectuent dans le sens décroissant des PK de la ligne.

Du PK 333+730 au PRA du PK 333+878, le cours d'eau est situé côté gauche du remblai, puis après le passage sous le PRA, le cours d'eau est situé côté droit du PK 333+878 au 333+950.



Figure 1: Délimitation du remblai classé ouvrage sensible (PSS) (Source : Géoportail)

Suite à la visite de l'ouvrage en juillet 2022, il a été conclu des nécessités d'intervenir sur ce dernier pour consolider les affouillements constatés.

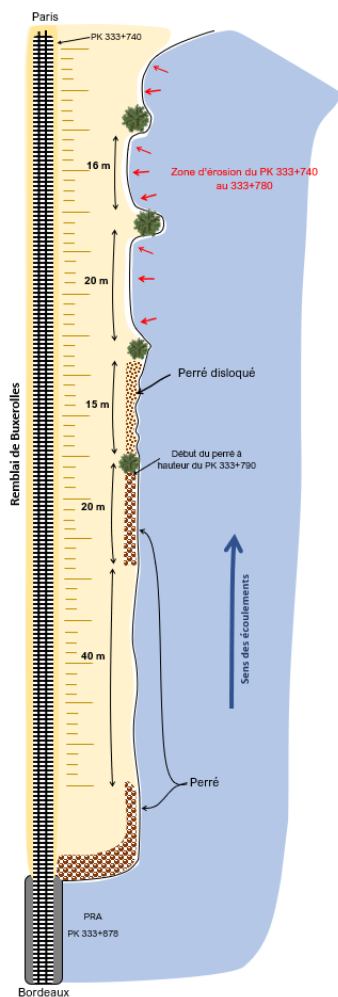


Figure 2: Schématisation de l'état des lieux

## 1.2. DESCRIPTION DE LA SITUATION PROJETEE

La détermination du type de protection à mettre en œuvre sur une berge érodée ou nouvellement créée est en fonction de la tension de frottement  $\tau$ , plus communément appelée la force tractrice ou force d'arrachement.

Pour ce faire, et afin de déterminer les techniques de confortement adaptées, il a été important de calculer cette force tractrice de l'eau.

La formule pour calculer  $\tau$  est la suivante :

$\tau = \rho R I$	
<p>Avec <math>\rho</math> : poids unitaire de l'eau (10000 N/m<sup>3</sup>)</p> <p><math>R</math> : rayon hydraulique (m)</p> <p><math>I</math> : pente du cours d'eau</p> <p><math>\tau</math> : force tractrice (N/m<sup>2</sup>)</p>	

L'estimation de la force tractrice au droit de la zone d'étude est résumée dans le tableau suivant :

Tableau 1: La force tractrice au droit de la zone d'étude

Force tractrice avec la hauteur estimée (2 m)	Force tractrice majorée avec l'incertitude du MNT (2,6 m)
40 N/m <sup>2</sup>	52 N/m <sup>2</sup>

Vu les résultats ci-dessus, et pour la bonne intégration paysagère du confortement, il a été envisagé les techniques végétales de fascine de Saules et de Boutures interstitielles. Elles permettront de préserver au maximum le caractère naturel des berges du bras du Clain tout en s'inscrivant dans la stratégie du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Clain

qui vise à restaurer et préserver les milieux aquatiques en favorisant le développement de la ripisylve.

Ainsi, ces techniques végétales permettront de résoudre les problèmes d'érosion en utilisant les effets consolidant et stabilisant des végétaux, assorti du développement d'un effet drainant grâce à leur système racinaire.

La résistance des techniques proposées reste supérieure à la force tractrice du cours d'eau comme le montre le tableau suivant :

Tableau 2: La résistance des techniques préconisées

Techniques	A la finition	1ère période de végétation	2ème période de végétation	3ème période de végétation
Fascine de Saules	50-70	100-140	-	250
Boutures interstitielles (Saules)	75	100	300	>350

Le confortement devra se faire selon différentes techniques sur plusieurs niveaux : En partie inférieure, il sera mis en œuvre du fascinage pour stabiliser la berge et la mise en place de boutures en partie supérieure pour pérenniser la stabilité de la partie basse du talus ferroviaire.

Les travaux de confortement/protection du remblai ferroviaire sont prévus du PK 333+740 au PK 333+850. Ils comprennent :

- La mise en place de fascines de saules sur une longueur totale de 94 mètres scindés en deux tronçons. La première zone de confortement se fera entre les deux perrés, sur une longueur d'environ 42 m du PK 333+808 au 333+850. Puis, la seconde, du début du perré disloqué jusqu'à la fin de la dernière zone affouillée pour une longueur d'environ 52 m du PK 333+740 au 333+792 ;
- La mise en place des boutures devra se faire sur la partie basse du remblai ferroviaire et sur trois rangées distinctes avec des distances

variables. L'implantation se fera du PK 333+740 au 333+850, soit une longueur de confortement d'environ 112 mètres. Dans le cadre de ce projet, on réalisera 1 trou par m<sup>2</sup> soit 526 plants.

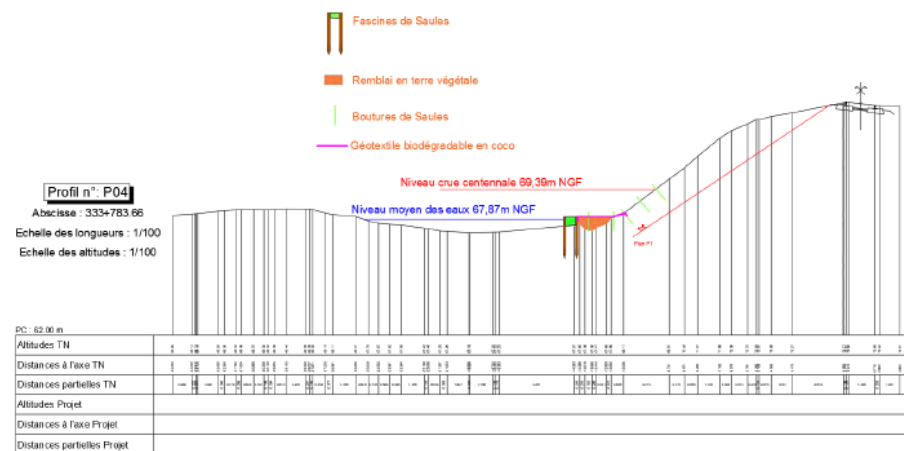


Figure 3: Coupe type des techniques de confortement

La mise en place des boutures immédiatement derrière la fascine de Saules nécessitera l'apport de remblai en terre végétale pour combler les zones érodées. Ce remblai sera couvert par du géotextile biodégradable en coco afin de permettre une protection temporaire dans l'attente du développement de la végétation.

Le fascinage est une technique de protection de pied de berge réalisée par la mise en place de branches vivantes de saules (fascines), en alternance avec des matériaux terreux compactés, entre deux rangées de pieux de bois battus mécaniquement.

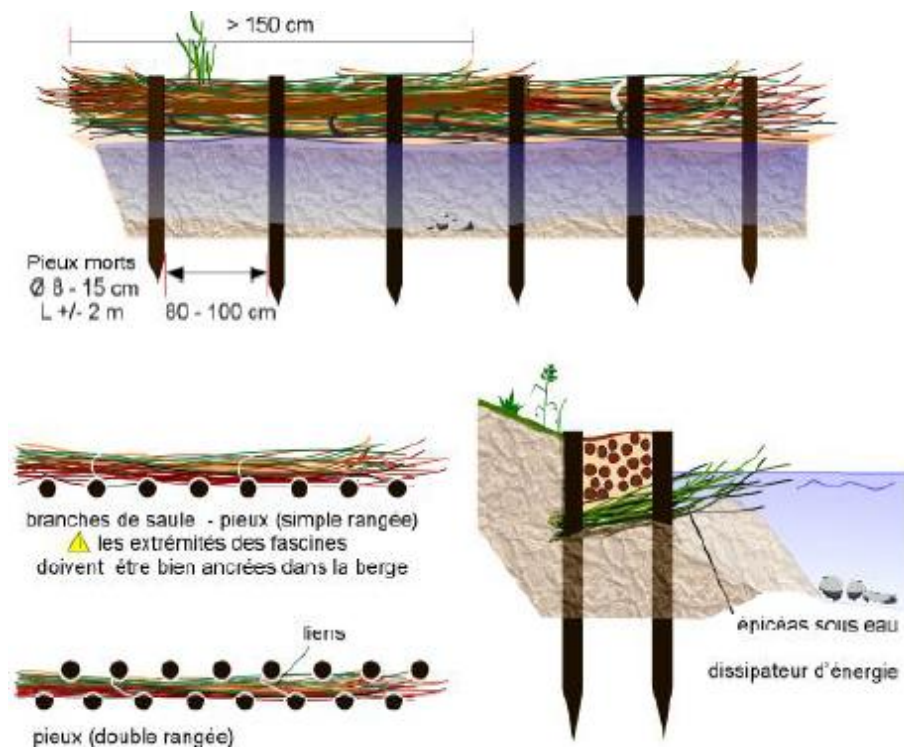


Figure 4: Schéma de principe de confortement par des fascines

Les boutures sont des segments de branches (longueur d'environ 80 cm) d'espèces ligneuses ayant une forte capacité de rejets, comme les saules. A l'aide d'une barre à mine, on réalise 1 à 3 trous par m<sup>2</sup> de talus sous un angle de 45°. Chacune des boutures évoluera en nouvel arbuste ou en un nouvel arbre en fonction de l'espèce choisie. Le développement racinaire jouera un rôle de stabilisation des talus et berges.

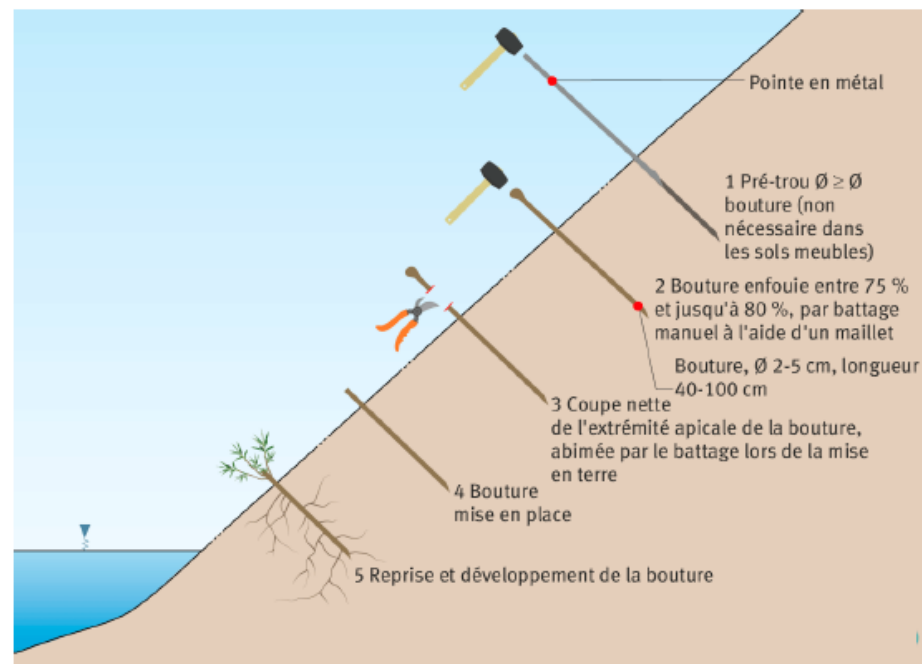


Figure 5: Schéma type d'implantation de boutures de saule

Une fois les travaux terminés, un suivi spécifique de la bonne reprise de la végétation sera assuré durant les 2 premières années par une entreprise spécialisée.

### 1.3. CONDITIONS DE REALISATION

L'accès par la voie ferrée est complexe à mettre en œuvre du fait de la présence des caténaires qui interdisent tout grutage et du profil du remblai ne permettant pas de zone de stockage de matériel et d'engins. Cette solution d'accès a donc été écartée.

L'accès pourra se faire par la rue de la Vincenderie, située sur la rive opposée au droit de PRA au situé au PK 333+878.

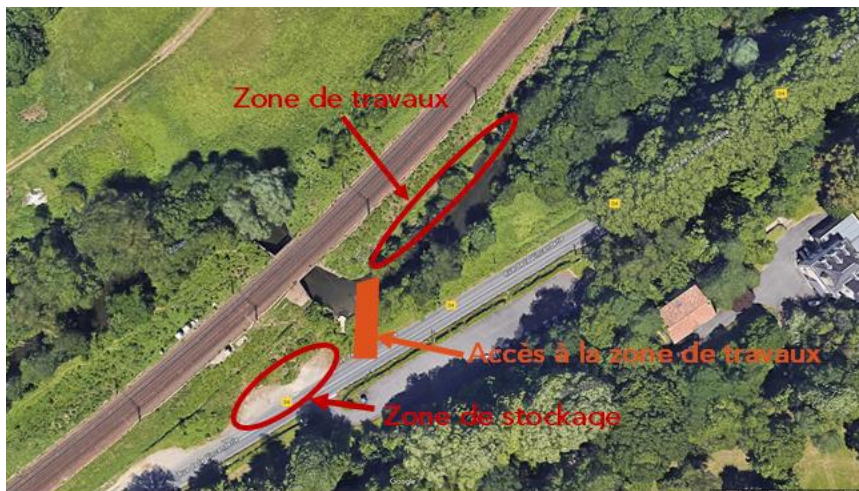


Figure 6: Accès chantier



Figure 7: Vue sur la zone de stockage/base travaux possible et l'accès chantier (photo google Maps Mars 2023)

Pour réaliser ce chantier, les seuls engins qui vont être mobilisés sont une micro-pelle avec un mini chargeur. Cet engin traversera le gué et cheminera le long du cours d'eau pour réaliser les travaux.

**Passage à gué et installation de batardeaux**

Pour traverser le cours d'eau, l'accès se fera à l'aide d'un passage à gué sur une distance de 13 ml et sur une de largeur 1,5 m . L'aménagement du passage à gué se fera à sec avec des matériaux sans fines et sera fusible. Des buses de minimum  $\varnothing$  800 seront mises en œuvre à travers le passage à gué pour maintenir la continuité hydraulique du bras et le passage de faune aquatique.

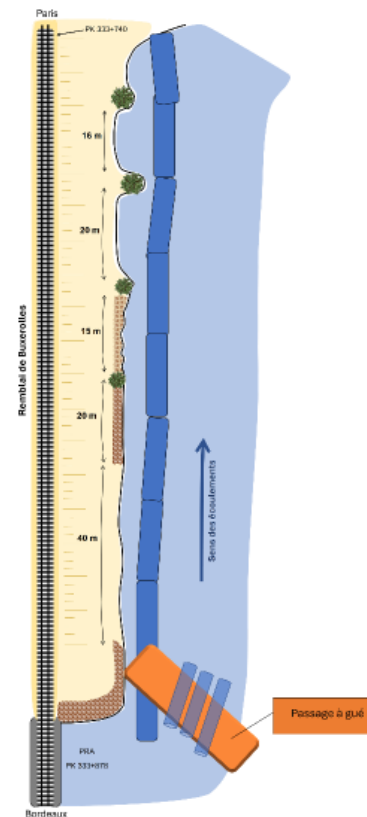


Figure 8: Proposition de drainage provisoire en phase travaux

Aussi pour permettre de travailler au sec en pied de remblai, des batardeaux en matériaux inertes ou en big bag seront mis en place dans le cadre d'assainissement et drainage du chantier.

Le procédé mis en œuvre durant le chantier, avant rejet des eaux pompées dans le cours d'eau, est présenté comme suit :

- Installation des batardeaux;
- Pompage de l'eau après décantation de la zone batardée;
- Maintien d'une petite lame d'eau en fond de la zone batardée (5-10 cm d'eau);
- Utilisation d'un bac de décantation en sortie de pompage des eaux qui sera installé sur les berges;
- Système de filtration après pompage et avant rejet dans le cours d'eau.

#### **Durée du projet**

Les travaux sont prévus sur une durée de deux mois en septembre – octobre 2027.

#### **I.4. COMPATIBILITE AVEC LE DOCUMENT D'URBANISME**

La zone du projet appartient au PLUi de Grand Poitiers (approuvé en 2013, dernière révision le 17/06/2024). Elle est située en zone NI, relative aux zones naturelles et forestières strictes.

Le règlement de cette zone permet l'intervention sur des ouvrages nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. De fait, le projet est compatible avec le règlement de la zone NI.

## **2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

### **2.1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE**

#### **2.1.1. Périmètres d'étude et dates d'inventaire**

*Tableau 3 : Liste des principales caractéristiques concernant les aires d'étude*




Aires d'étude	Principales caractéristiques et données récoltées
Périmètre d'étude strict ~ 3 120 m <sup>2</sup>	Il s'agit d'une emprise plus conséquente que celle de l'emprise initiale du projet et des travaux prévus. L'investigation de terrain menée sur ce périmètre est la plus exhaustive possible au vu des périodes prospectées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un inventaire des habitats, de la faune et de la flore</li> <li>• Un inventaire des zones humides floristiques</li> <li>• Une caractérisation des enjeux écologiques du site</li> <li>• Une analyse de la fonctionnalité du site au sein du paysage environnant</li> </ul>
Périmètre d'étude élargi ~ 27 ha (Comprenant le Périmètre d'étude strict)	Emprise qui tient compte, notamment pendant la phase travaux, de la zone d'influence du projet. Ce périmètre ne correspond pas à une distance tampon fixe tout autour du projet, mais tient compte de la succession des milieux naturels similaires au projet, des capacités de dispersion des espèces à enjeu identifiées et de la pertinence de prospection. Celui-ci a fait l'objet d'investigations parfois moins détaillées que sur le périmètre précédent et présentent, notamment pour les habitats, des zones plus globales, délimitées grâce au passage sur site, mais également par photo-interprétation des images satellites en cas d'inaccessibilité.
Périmètre d'étude éloigné	Les données récoltées dans ce périmètre sont entièrement issues de la bibliographie. L'étendue du périmètre éloigné, de l'ordre de plusieurs kilomètres, est définie en fonction des données bibliographiques disponibles (détails présentés ci-après).

Tableau 4 : Date et caractéristiques des inventaires réalisés

Date	Intervenant	Météo	Objet de l'inventaire
12/12/2024	Maxime BEAUJEON <i>Directeur d'agence écologue</i> Ewen BOLZER <i>Chargé d'études écologue</i>	Journée : Couvert, 0-6°C, vent faible	Habitats, zones humides, flore, oiseaux, mammifères.
05/03/2025	Maxime BEAUJEON <i>Directeur d'agence écologue</i> Loan PICHON <i>Chargée d'études écologue</i>	Journée : Ensoleillée, 6-17°C, vent faible Nuit : Dégagée, 8-4°C, vent faible	Habitats, zones humides, flore, oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles.
10/04/2025	Maxime BEAUJEON <i>Directeur d'agence écologue</i> Marie BLONDEL <i>Chargée d'études écologue</i>	Journée : Dégagée, 10-20°C, vent nul Nuit : Dégagée, 15°C, vent faible	Habitats, zones humides, flore, oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles, insectes, poissons, bivalves.
11/06/2025	Maxime BEAUJEON <i>Directeur d'agence écologue</i> Loan PICHON <i>Chargée d'études écologue</i>	Journée : dégagée, vent faible, 20° - 35°C Nuit : dégagée, vent faible, 26°C, pleine lune	Habitats, zones humides, flore, oiseaux, chiroptères, mammifères, reptiles, insectes, poissons.
16/09/2025	Maxime BEAUJEON <i>Directeur d'agence écologue</i> Loan PICHON <i>Chargée d'études écologue</i>	Journée : dégagée, vent nul, 13-24°C Nuit : dégagée, vent nul, 14-12°C, lune dernier croissant (34%)	Habitats, zones humides, flore, oiseaux, chiroptères, mammifères, reptiles, insectes, poissons, bivalves.

# Cartographie des périmètres d'étude - strict et élargi

Projet de confortement de berges  
Commune de BUXEROLLES (86)  
SNCF Réseau

-  Périmètre d'étude strict
-  Périmètre d'étude élargi
-  Cours d'eau



0 75 150 m



Sources : IGN, ENVOLIS, BD Topage  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 01/10/2025



### 2.1.2. Les habitats naturels

Le secteur d'étude vient s'implanter en limite Ouest de la commune de Buxerolles. Il est bordé par une matrice urbaine à vocation résidentielle et d'activité économique. Le cours d'eau Le Clain borde la partie Ouest du périmètre élargi et un de ses bras plus étroit traverse le périmètre d'étude strict du Nord au Sud.

L'emprise du périmètre d'étude projet est constituée d'habitats de boisements et de prairies humides s'articulant autour du cours d'eau.



Les principaux enjeux au sein du périmètre projet se concentrent sur le cours d'eau et les habitats en bordure de ce dernier, la ripisylve et le fourré x friche à Robinier faux-acacia, vis-à-vis de plusieurs taxons dont l'avifaune, l'ichtyofaune, la malacofaune et les reptiles représentant les enjeux les plus élevés.

Les principaux enjeux du périmètre élargi sont identiques à ceux identifiés au droit du périmètre projet.

Les cartographies d'habitats (du périmètre d'étude projet et du périmètre d'étude élargi) ainsi que les prises de vue des habitats sont visibles ci-après.

# Cartographie des Habitats naturels (périmètre élargi)

Projet de confortement de berges  
Commune de BUXEROLLES (86)  
SNCF

-  Périmètre d'étude strict
-  Périmètre d'étude élargi

## Habitats naturels (Code EUNIS)

-  C1.1 - Mare
-  C2.1 - Cours d'eau
-  D5.2 - Cariçaie
-  E3.41 - Prairie humide
-  E3.41 x G2.8 - Prairie humide x Jeune plantation de feuillus
-  E5.12 - Zone rudérale herbacée
-  F3.1 X G1.C3 - Fourré x Friche à Robinier faux-acacia
-  FA - Haie ornementale basse
-  G1.213 - Ripisylve
-  G1.213 x G1.C - Boisement de frênes x Plantation de platanes
-  G1.7 - Chênaie à Buxus sempervirens
-  G1.C - Alignement de saules
-  G2.83 - Haie de Laurier palme
-  G5.1 - Alignement de platanes
-  G5.2 - Parc arboré
-  J1 - Bâtiments
-  J1.1 - Sol nu et/ou imperméabilisé
-  J2.6 - Station d'épuration
-  J4.3 - Voie ferrée
-  89.22 - Fossé temporaire

0 50 100 m




Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 02/10/2025

# Cartographie des Habitats naturels (périmètre strict)


Projet de confortement de berges  
Commune de BUXEROLLES (86)  
SNCF


 Périmètre d'étude strict


## Habitats naturels (Code EUNIS)


 C2.1 - Cours d'eau

 E5.12 - Zone rudérale herbacée

 F3.1 x G1.C3 - Fourré x Friche à  
Robinier faux-acacia

 G1.213 - Ripisylve

 J1.1 - Sol nu et/ou imperméabilisé

 J4.3 - Voie ferrée



0 15 30 m



Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 09/10/2025



Planche 4 : Prises de vue des principaux habitats à enjeux présents sur le périmètre projet et élargi (datées du 12/12/2024 et du 10/04/2025)



C2.1 Cours d'eau



E3.41 Prairie humide



F3.1 x G1.C3 Fourré x Friche à Robinier faux-acacia



G1.213 Ripisylve



G1.7 Chênaie à *Buxus sempervirens*

### 2.1.3. La faune et la flore

#### **Espèces issues de la bibliographie, non contactées sur site mais potentiellement présentes (dont espèces déterminantes ZNIEFF) :**

- **Flore** : Une espèce de flore patrimoniale est susceptible d'être présente au sein du périmètre d'étude strict.
- **Avifaune** : 26 espèces d'oiseaux patrimoniales sont potentiellement nicheuses sur le site d'étude dont 1 caractérisée par un enjeu assez fort et 6 par un enjeu moyen sur site ainsi que 10 espèces potentiellement hivernantes.
- **Mammifères** : 6 espèces patrimoniales dont une déterminante ZNIEFF, la Martre des pins, sont susceptibles de trouver un habitat favorable à leur écologie sur le site étudié.
- **Herpétofaune** : 3 espèces de reptiles dont 2 caractérisées par un enjeu assez fort et 5 espèces d'amphibiens dont 2 considérées à enjeu moyen sont susceptibles de trouver des habitats favorables à leur cycle de vie sur l'emprise de l'aire d'étude. Les autres espèces présentent un enjeu assez faible.
- **Amphibien** : 6 espèces d'amphibiens potentiellement présentes sur le site dont 2 à enjeu moyen.
- **Reptiles** : 3 espèces de reptiles susceptibles d'être présents dont 2 à enjeu assez fort.
- **Entomofaune** : 2 espèces d'insectes patrimoniales considérées à enjeu assez faible sont susceptibles d'être présentes dans l'emprise du projet ainsi que 1 espèce d'insectes déterminante ZNIEFF, la Gomphe semblable.
- **Ichtyofaune** : Zone potentielle de frayère pour 6 espèces piscicoles d'après l'arrêté n°2022/DDT/SEB/1027 du 8 décembre 2022 (le Chabot, la Lamproie de planer, la Lamproie marine, la Truite de mer, la Truite fario, la Vandoise et la Grande Alose)
- **Malacofaune** : Aucune espèce présentant des enjeux n'est susceptible d'être présent au sein du périmètre d'étude strict.

#### **Espèces issues des inventaires sur site dont espèces issues de la bibliographie (12/12/2024, 05/03/2025, 10/04/2025, 11/06/2025 et 16/09/2025) :**

- **Flore patrimoniale** : Aucune plante patrimoniale n'a été recensée dans l'emprise du périmètre d'étude strict.
- **Arbres remarquables** : Aucun arbre remarquable n'a été identifié au sein du périmètre d'étude strict, présentant des cavités susceptibles d'accueillir l'avifaune cavicole ou des chiroptères.
- **Flore exotique envahissante** : 7 espèces végétales exotiques envahissantes classées à impact majeur ont été recensées dans la zone du projet, il s'agit du Conyze du Canada, du Laurier palme, du Robinier faux-acacia, du Sénéçon sud-africain, du Raisin d'Amérique, de la Jussie ainsi que de la Sporobole fertile.
- **Avifaune** : 3 espèces patrimoniales dont 1 à enjeu moyen : Bouscarle de Cetti sont présents sur site. Tous nicheurs potentiels sauf le Martinet noir. Concernant les espèces hivernantes et/ou migratrices, 5 espèces patrimoniales d'enjeu assez faible ont été contactées.
- **Mammifères** : 2 espèces de mammifères (hors chiroptères) présentes au sein du périmètre d'étude strict à enjeu fort : le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe. Concernant les chiroptères, aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur le périmètre strict.
- **Amphibiens** : Une espèce patrimoniale présentes à enjeu assez faible : la Grenouille agile.
- **Reptiles** : 2 espèces patrimoniales présentes à enjeu assez faible : la Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles.
- **Entomofaune** : Aucune espèce d'insecte patrimoniale n'a été recensée dans l'emprise du périmètre d'étude strict.

- **Ichtyofaune** : Zone de frayère potentielle pour 2 espèces (le Chabot et la Vandoise) à enjeu assez faible dans la partie centrale du cours d'eau (chenal : profondeur importante + fort courant). L'Anguille d'Europe et le Grand brochet identifiés en transit donc à enjeu nul.
- **Malacofaune** : Aucune espèce patrimoniale de bivalves n'a été recensée sur site.

Concernant la faune, les espèces ayant a minima un enjeu assez faible sont prises en compte pour l'évaluation des enjeux écologiques.

Les cartographies suivantes permettent de localiser les points d'observation des espèces patrimoniales et leurs habitats favorables.

# Cartographie des arbres recensés et des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)



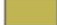



Projet de confortement de berges  
Commune de BUXEROLLES (86)  
SNCF

 Périmètre d'étude strict

## Arbres

-  Aubépine monogyne
-  Aulne glutineux
-  Erable plane
-  Frêne commun
-  Noisetier
-  Robinier faux-acacia
-  Sureau noir

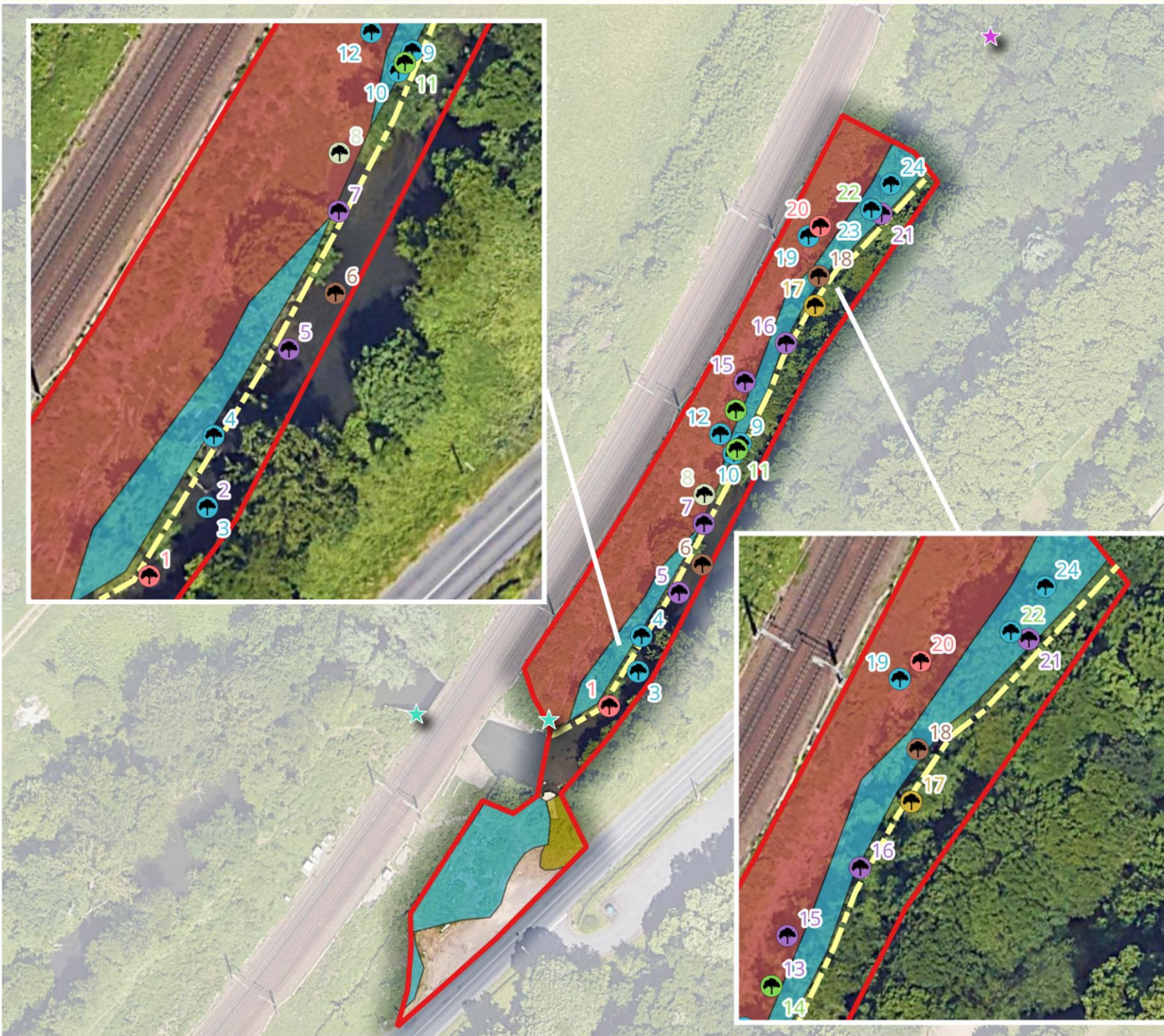
## Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

-  Milieu envahi par le Robinier faux-acacia
-  Milieu envahi par le Robinier faux-acacia, le Conyze du Canada et le Sénéçon sud-africain
-  Milieu envahi par le Sporobole fertile
-  Pied de Raisin d'Amérique
-  Pied de Laurier palme
-  Jussie

0 15 30 m



Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 09/10/2025




# Avifaune patrimoniale et ses habitats (période de nidification)


Projet de confortement de berges  
Commune de Buxerolles (86)  
SNCF Réseau


 Périmètre d'étude strict


 Périmètre d'étude élargi


## Cortèges d'habitats types de l'avifaune


 B1 - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux boisés et forestiers avec une strate arborée haute et leurs lisières


 B2 - Habitats favorables au cortège d'espèces caractéristiques des milieux humides et leurs lisières


 A1 - Habitats favorables au cortège d'espèces des fourrés mésophiles bas et leurs lisières

 A2 - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux arbustifs denses et leurs lisières

 O - Habitats favorables au cortège d'espèces nichant dans la strate herbacée des milieux prairiaux de tous types et leurs lisières

 AQ - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux aquatiques rivulaires et leurs berges

 BAT - Habitats favorables au cortège d'espèces nichant dans le bâti moderne

 Cortège d'espèce inféodée au patrimoine arboré (arbres remarquables à cavités)

## Avifaune patrimoniale

 Bouscarle de Cetti

 Cisticole des joncs

 Martin-pêcheur d'Europe

 Martinet noir

 Pic épeichette (cavité)

 Pigeon colombin

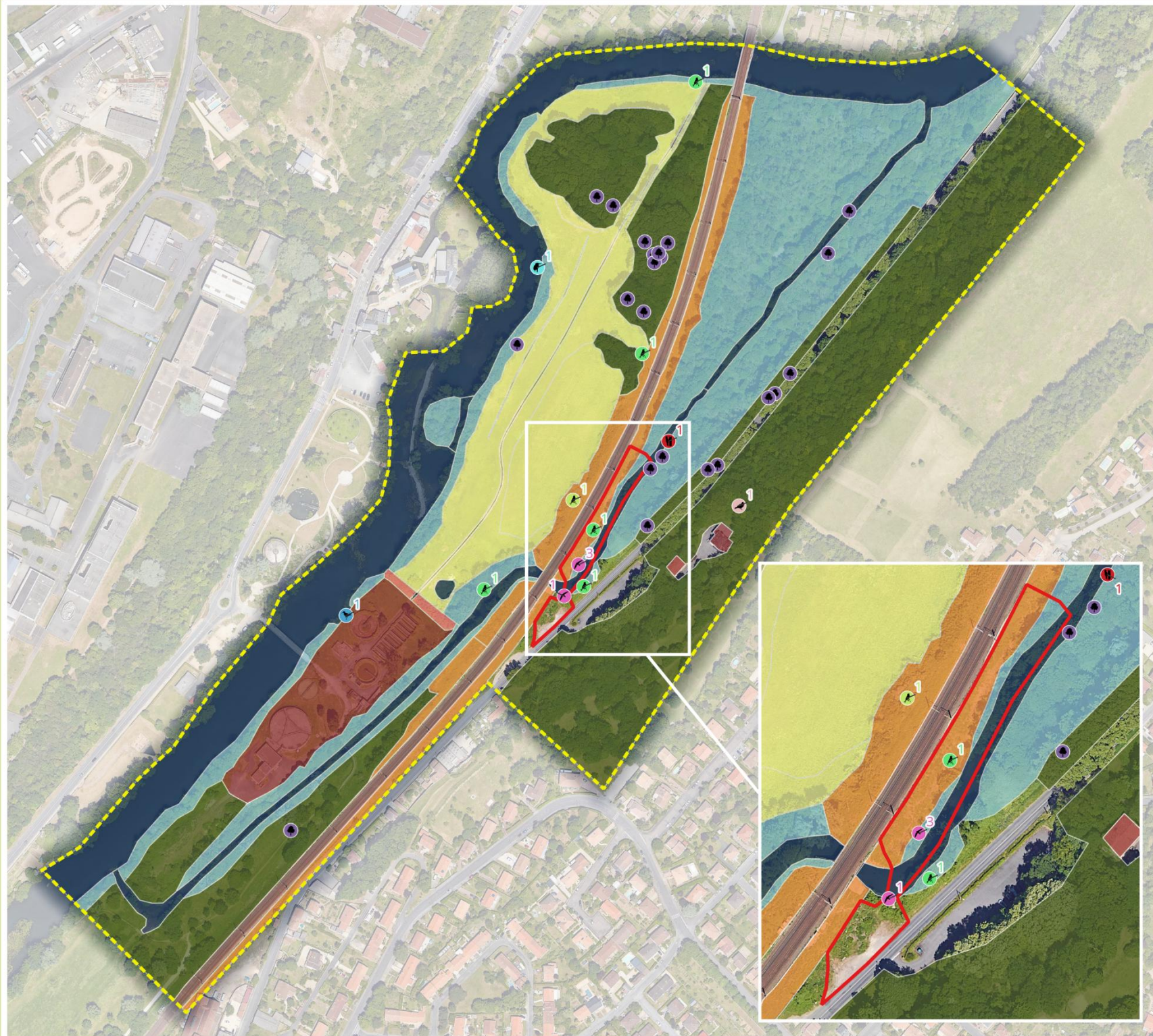
 Râle d'eau

Les chiffres présentés en étiquette correspondent au nombres d'individus observés à une date donnée au point de contact

0 50 100 m



Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 07/10/2025




# Avifaune patrimoniale et ses habitats (période hivernale et migratoire)


Projet de confortement de berges- BUX86  
Commune de Buxerolles (86)  
SNCF Réseau


 Périmètre d'étude strict


 Périmètre d'étude élargi


## Cortèges d'habitat type de l'avifaune

 B1 - Habitats favorables au cortège d'espèces de milieux boisés et forestiers avec une strate arborée haute et leurs lisières

 B2 - Habitats favorables au cortège d'espèces caractéristiques des milieux humides et leurs lisières

 A1 - Habitats favorables au cortège d'espèces des fourrés mésophiles bas et leurs lisières

 A2 - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux arbustifs denses et leurs lisières

 AQ - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux aquatiques rivulaires et leurs berges

## Avifaune patrimoniale

 Bouscarle de Cetti

 Martin-pêcheur d'Europe

Les chiffres présentés en étiquette correspondent au nombres d'individus observés à une date données au point de contact

0 50 100 m



Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 07/10/2025


# Mammifères patrimoniaux et ses habitats


Projet de confortement de berges  
Commune de Buxerolles (86)  
SNCF Réseau


 Périmètre d'étude strict


 Périmètre d'étude élargi


## Cortèges d'habitats types des mammifères


 B1 - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux boisés naturels


 B2 - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux boisés anthropiques

 B3 - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux boisés humides naturels

 A - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux semi-ouverts et arbustif

 O - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux ouverts et de prairies humides

 AQ - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux aquatiques et rivulaires

 BAT - Habitats favorables au cortège d'espèces des milieux anthropiques

## Mammifères patrimoniaux

 Castor d'Europe

 Loutre d'Europe

**Les chiffres présentés en étiquette correspondent au nombre de traces observées à une date donnée au point de contact**



0 50 100 m





Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 07/10/2025

# Chiroptères patrimoniaux et leurs habitats

Projet de confortement de berges - BUX86  
Commune de Buxerolles (86)  
SNCF Réseau

-  Périmètre d'étude strict
-  Périmètre d'étude élargi

## Cortèges d'habitats types des chiroptères

-  BAT - Habitats favorables au gîte des chiroptères cavernicoles
-  ARB - Arbres remarquables à cavités/fissures ou lierres potentiellement favorables au gîte des chiroptères arboricoles



Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 08/10/2025




# Amphibiens patrimoniaux et ses habitats


Projet de confortement de berges  
Commune de Buxerolles (86)  
SNCF Réseau


 Périmètre d'étude travaux


 Périmètre d'étude élargi


## Cortèges des habitats types des amphibiens

 REP1 - Habitats favorables au repos des espèces des milieux boisés et arbustifs

 REP2 - Habitats favorables au repos des espèces des milieux anthropiques

 REP3 - Habitats aquatiques courants dont les berges ou bras morts sont favorables au repos des espèces ubiquistes

 AQ1 / AQ2 - Habitats favorables aux espèces des milieux stagnants de bonnes qualités pour la reproduction et le repos

 AQ1 / AQ2 - Habitats favorables à la reproduction et au repos des espèces des milieux aquatiques stagants empoisonnés - Fossé temporaire

## Amphibiens patrimoniaux

 Complexe des grenouilles vertes

 Crapaud épineux

 Grenouille agile

 Triton palmé

**Les chiffres présentés en étiquette correspondent au nombre d'individus observés à une date donnée au point de contact**

0 50 100 m



Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 07/10/2025


# Reptiles patrimoniaux et leurs habitats


Projet de confortement de berges  
Commune de Buxerolles (86)  
SNCF Réseau

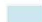
 Périmètre d'étude strict


 Périmètre d'étude élargi


## Cortèges d'habitats types aux reptiles


 A - Habitats favorables aux espèces des milieux arbustifs semi-ouverts et leurs lisières bien ensoleillées

 B1 - Habitats favorables aux espèces des milieux forestiers et boisées et leurs lisières

 B2 - Habitats favorables aux espèces des milieux forestiers humides et leurs lisières

 AQ - Habitats favorables aux espèces des milieux aquatiques et leurs berges dont la chasse

 BAT - Habitats favorables aux espèces des milieux bâtis


 AQ - Fossé temporaire favorable aux espèces des milieux aquatiques et leurs berges dont la chasse


## Micro-habitats favorables aux reptiles

 Pierrier

 Tas de bois

## Reptiles patrimoniaux

 Couleuvre verte et jaune

 Lézard des murailles

0 50 100 m



Sources : IGN, ENVOILIS  
Auteur : ENVOILIS  
Date : 08/10/2025


# Entomofaune patrimoniale et ses habitats

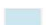
Projet de confortement de berges  
Commune de Buxerolles (86)  
SNCF Réseau


 Périmètre d'étude strict

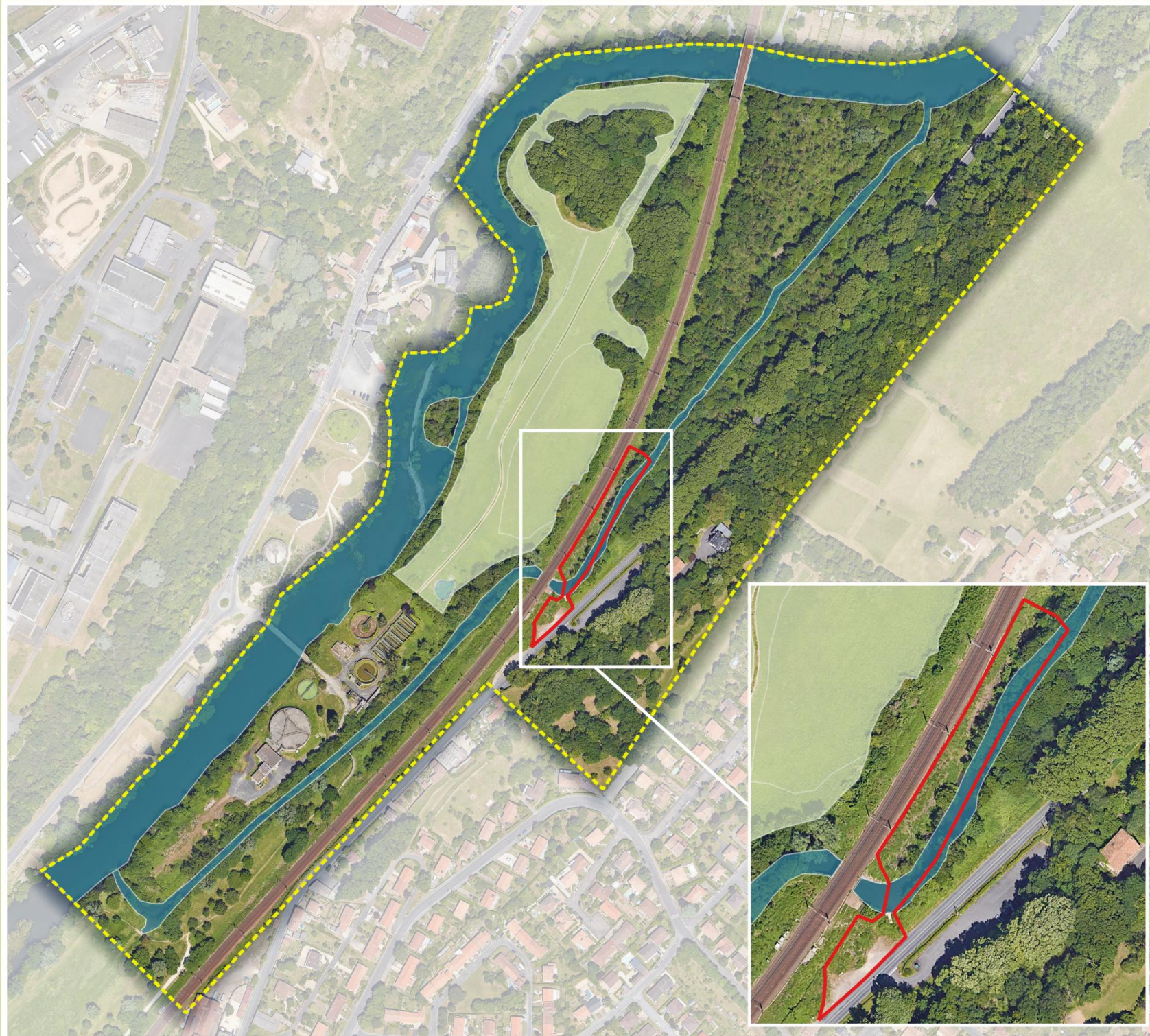
 Périmètre d'étude élargi

## Cortèges d'habitats types de l'entomofaune

 OH - Habitats favorables au cortège des espèces inféodées aux milieux ouverts et prairiaux humides

 AQS - Habitat favorable au cortège des espèces inféodées aux milieux aquatiques stagnants peu profonds, bien végétalisés et leurs berges

 AQC - Habitat favorable au cortège des espèces inféodées aux milieux aquatiques, rivulaires et leurs berges



0 50 100 m



Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 08/10/2025


# Ichtyofaune patrimoniale et ses habitats


Projet de confortement de berges  
Commune de Buxerolles (86)  
SNCF Réseau

 Périmètre d'étude strict

 Périmètre d'étude élargi


## Cortège de l'habitat type de l'ichtyofaune

 AQC - Habitat favorable au cortège des espèces dont la présence de frayères est inféodée aux milieux aquatiques et rivulaires

 Radier favorable à la reproduction du Barbeau par exemple

## Protocole

 Point ADNe

0 50 100 m 

Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 08/10/2025




# Mollusques patrimoniaux et leurs habitats

Projet de confortement de berges  
Commune de Buxerolles (86)  
SNCF Réseau

 Périmètre d'étude strict

 Périmètre d'étude élargi


## Cortèges d'habitats types des bivalves


 AQC - Habitat favorable au cortège des espèces inféodées aux milieux aquatiques et rivulaires

## Bivalves patrimoniaux

 Anodonte des rivières (valves très anciennes)

 Mulette des rivières (valve très ancienne)

 Multiples individus de *Corbicules* sp. et de valves très anciennes d'*Anodontes* des rivières

 Valves très anciennes (FAUNA) :

\*Anodonte des rivières

\*Mulette méridionale

\*Mulette épaisse

\*Mulette des rivières

Les chiffres présentés en étiquette correspondent au nombres d'individus observés à une date donnée au point de contact

0 50 100 m

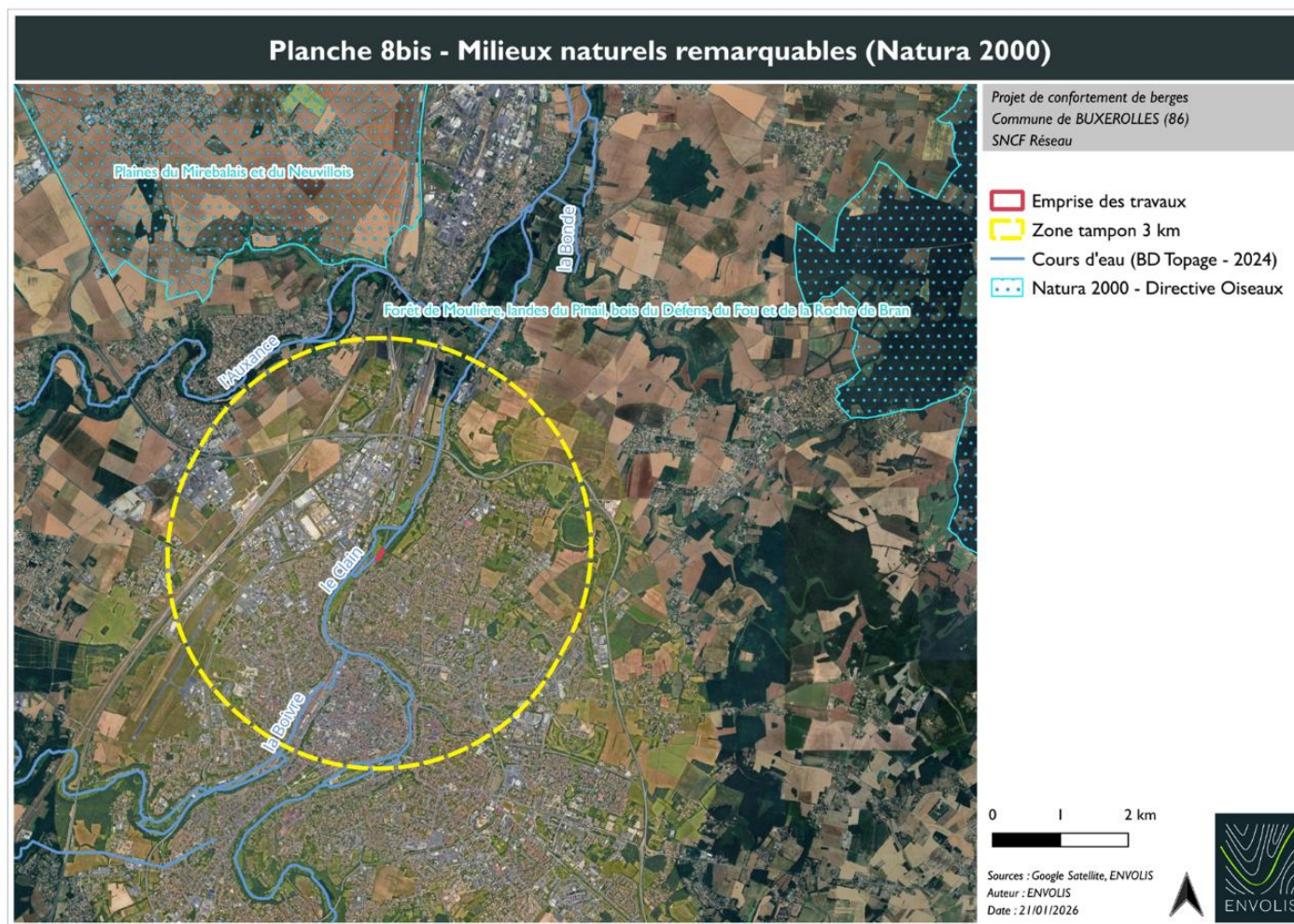
Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 07/10/2025



### 2.1.4. Les sites Natura 2000

Deux sites Natura 2000 sont présents à plus de 3 km de distance des travaux prévus sans connexion hydraulique :

- Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois : FR5412018
- Forêt de Moulière, landes du Pinail, bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran : FR5410014

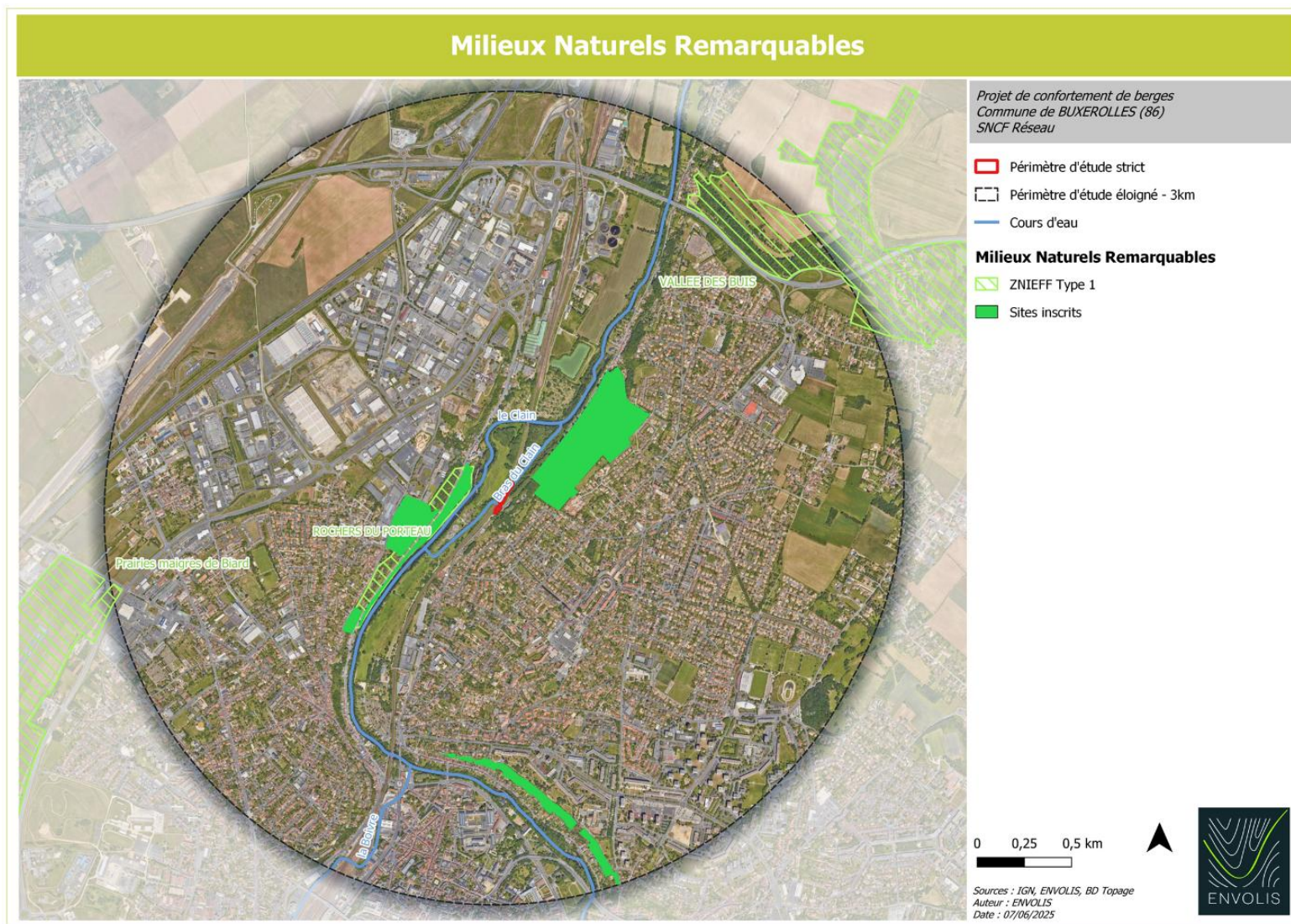


**2.1.5. Les milieux naturels remarquables**

Les milieux naturels remarquables les plus proches de la zone concernée par les travaux sont répertoriés dans le tableau ci-après :

*Tableau 5 : Liste des milieux naturels remarquables recensés à proximité de travaux projetés*

Type de Zone	Distance au projet	Superficie
<b>ZNIEFF de type I : Vallée des Buis - 540003372</b>	2000m au Nord-Est	202,14 ha
<b>ZNIEFF de type I : Rochers du Porteau - 540003360</b>	100m à l'Ouest	9,54 ha
<b>ZNIEFF de type I : Prairies maigres de Biard - 540220150</b>	2000m à l'Ouest	174 ha
<b>Site inscrit : Le parc de puy mire</b>	50m à l'Est	-
<b>Site inscrit : Rochers du porteau</b>	100m à l'Ouest	-
<b>Site inscrit : Rive gauche du clain les rochers du porteau</b>	100m à l'Ouest	-
<b>Site inscrit : Sentier des grandes dunes</b>	1300m au Sud	-



### 2.1.6. Bilan des enjeux écologiques

En résumé, après croisement des enjeux des habitats et de leur fonction pour les différents taxons, les enjeux écologiques globaux au droit de l'emprise ont pu être déterminés. Ils sont synthétisés au sein des tableaux suivants :

Tableau 6 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre d'étude strict à la suite des visites de terrain et de l'analyse bibliographique (source : ENVOLIS)

	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu amphibiens (repos et reproduction)	Enjeu reptiles	Enjeu entomofaune	Enjeu ichtyofaune	Enjeu mollusques	Enjeu écologique global
C2.1 – Cours d'eau	Moyen	Moyen	Faible	Assez fort	Assez faible	Faible	Assez fort	Assez faible	Assez fort	Moyen	Assez fort
F3.1 X G1.C3 – Fourré x Friche à Robinier faux-acacia	Faible	Faible	Assez fort	Assez faible	Assez faible	Moyen	Assez fort	Faible	Faible	Faible	Assez fort
G1.213 – Ripisylve	Fort	Faible	Assez fort	Assez fort	Assez faible	Moyen	Assez fort	Faible	Faible	Faible	Fort
J4.3 – Voie ferrée	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Assez fort	Faible	Faible	Faible	Assez fort
J1.1 – Sol nu et/ou imperméabilisé	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
E5.12 – Zone rudérale herbacée	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible

À la suite du croisement des enjeux des habitats, de la faune et de la flore relevés sur le terrain et dans la bibliographie, il résulte qu'au sein de l'aire d'étude stricte, les enjeux écologiques principaux concernent notamment :

- **ENJEU FORT** : La Ripisylve constitue un habitat hygrophile d'intérêt communautaire. Elle peut par ailleurs accueillir de nombreuses espèces à enjeux assez faible à assez fort. Elle comporte quelques robiniers, espèce exotique envahissante.
- **ENJEU ASSEZ FORT** : Le Cours d'eau, bras du Clain, est potentiellement favorable à la présence de frayère de la Lamproie de Planer, du Chabot commun, de la Vandoise rostrée. Il peut par ailleurs accueillir de nombreuses espèces à enjeux assez faible à assez fort comme le Castor d'Europe. L'ensemble des boisements, des fourrés et leurs lisières constituent des habitats favorables aux reptiles, au repos des amphibiens et à la nidification de plusieurs espèces à enjeux.

# Synthèse des enjeux écologiques (périmètre élargi)

Projet de confortement de berges - BUX86  
Commune de Buxerolles (86)  
SNCF Réseau

 Périmètre d'étude strict

 Périmètre d'étude élargi

## Arbres remarquables

 Assez fort

## Enjeux écologiques

 Très fort

 Assez fort

 Fort

 Moyen

 Assez faible

 Faible


0 50 100 m



Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 09/10/2025

# Synthèse des enjeux écologiques (périmètre strict)

Projet de confortement de berges  
Commune de Buxerolles (86)  
SNCF Réseau

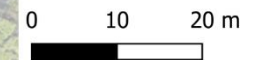
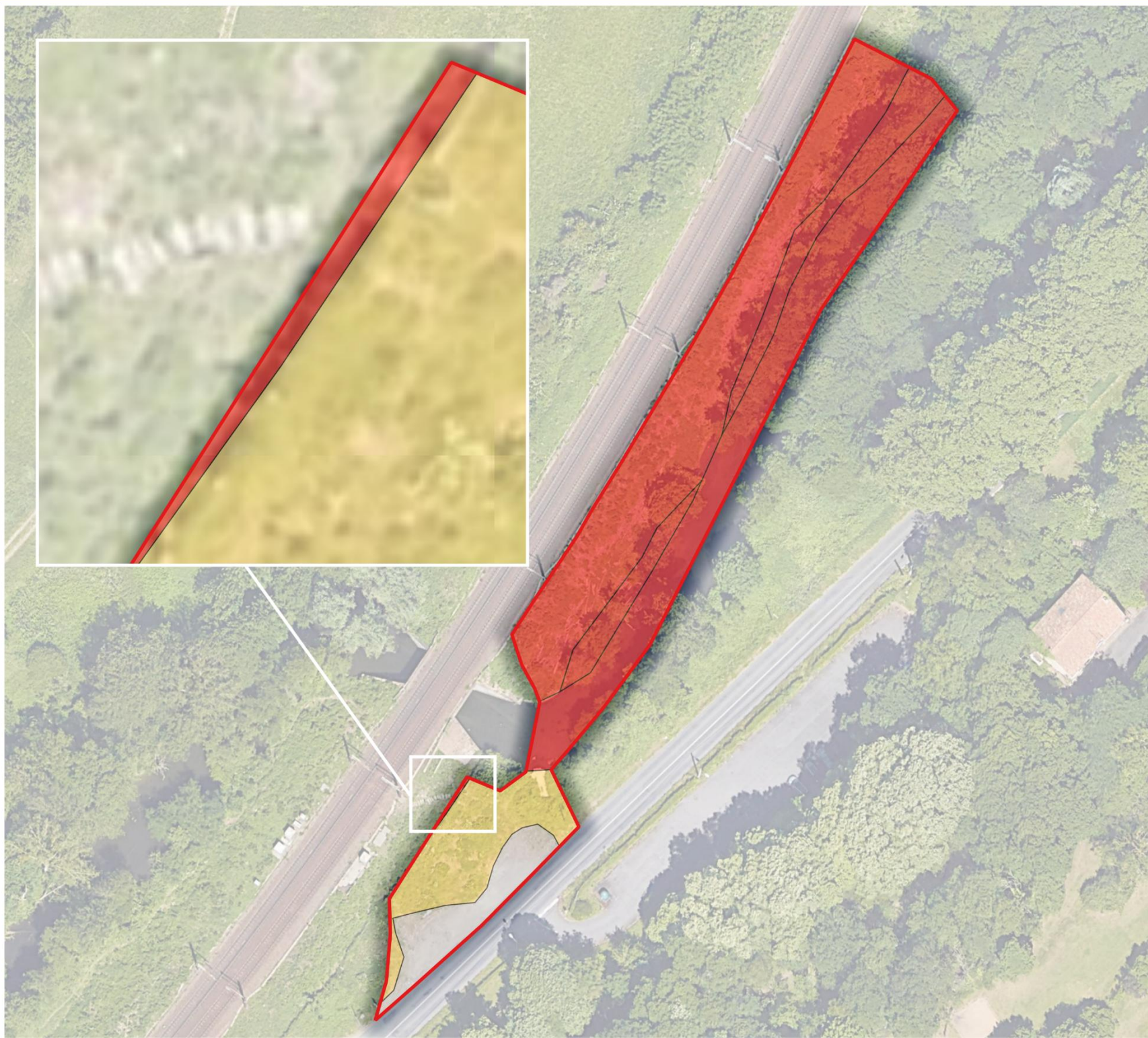
 Périmètre d'étude strict

## Enjeux écologiques

 Assez fort

 Assez faible

 Faible



Sources : IGN, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 09/10/2025



## 2.2. SYNTHÈSE DE L'EXPERTISE ZONES HUMIDES

Le site n'est pas inscrit dans une zone humide d'importance majeure ni dans une zone humide du SDAGE Loire-Bretagne.

Le périmètre d'étude strict est concerné par la délimitation de zones humides pré-localisées dans le département de la Vienne par le SAGE Clain.

Une expertise zones humides de terrain a été réalisée par ENVOLIS en avril 2025 via les critères floristiques et pédologiques. Il est ressort que des zones humides ont été recensées au droit de l'emprise stricte du projet et sont illustrées dans la cartographie suivante. Il s'agit d'une ripisylve située sur les rives du Clain. La surface de zones humides concernée est de 394 m<sup>2</sup>.



## 2.3. SYNTHESE DU MILIEU PHYSIQUE

### 2.3.1. Synthèse géologique et hydrogéologique

- **Recouvrement géologique**

(source : BRGM)

Le projet se situe au sein de la formation géologique :

- Fz : Alluvions actuelles et récentes : limons, argiles et tourbes.

En bordure du projet se trouve la formation :

- JI : Calcaire graveleux à silex ponctués.

- **Pédologie**

Les investigations de terrain ont été menées en avril 2025 via la réalisation de 9 sondages de sol à la tarière manuelle, descendus si possible à 1,20 m/TN.

Les sondages ont mis en évidence trois types de sols au sein du périmètres d'étude :

- Les Anthrosols : caractérisés par un horizon qui a été altéré par des processus d'anthropisation pédogénétiques (intervention mécanique/remblayage), entraînant l'arrêt du sondage.
- Un Rédoxisol : caractérisés par son régime hydrique associé à un engorgement temporaire et la répartition du fer dans leur masse, ce qui se manifeste principalement par des associations de couleurs.
- Un Réductisol : caractérisé par son régime hydrique associé à des engorgement permanent du sol, se manifestant par des associations de couleur liées à la réduction de certains métaux comme le fer et le manganèse.

Le niveau de la nappe superficielle a été recoupé au droit d'un sondage à une profondeur de 0,80 m/TN. Néanmoins de nombreux sondages ont essuyé des refus

à faible profondeur lié à la présence de remblais empêchant l'interception de la nappe.

- **Nappe superficielle**

Lors des investigations menées par la société ENVOLIS en avril 2025, en période de hautes eaux, une remontée d'eau a été observée au droit d'un sondage à 0,80 m/TN, situé 30 m au nord de l'emprise projet. Toutefois, au regard du contexte hydrogéologique local et de la période d'investigation (saison humide), cette présence d'eau semble davantage liée à un engorgement temporaire des sols qu'à une nappe stabilisée.

La nappe superficielle, lorsqu'elle est présente, reste particulièrement vulnérable aux pollutions diffuses d'origine agricole ou urbaine en raison de sa faible profondeur et de l'absence fréquente de couverture géologique protectrice.

### 2.3.2. Synthèse hydrographique

Selon le SIEAG, le site appartient au bassin versant du Clain et ses affluents.

Le tronçon du bras du cours d'eau du Clain qui est concerné par les travaux fait partie du bassins versants SIELB (Système d'Information sur l'Eau de Loire-Bretagne) « Le Clain depuis Saint-Benoît jusqu'à la confluence avec la Vienne » (FRGR0392B). Ce bras artificiel, long d'environ 1,2 km, se déverse dans le Clain principal à environ 400 m au nord de l'emprise des travaux, après avoir desservi plusieurs anciens ouvrages hydrauliques (moulins, lavoir).

### 2.3.3. Synthèse des risques

- **Aléa remontée de nappe** (source : BRGM, 2018)

Une partie de l'emprise des travaux est situé en zone potentiellement sujette aux débordements de nappe.

- **Captage AEP** (source : ARS86)

Le projet n'intercepte aucun périmètre de protection de captage.

- **PPR Inondation** (source : Préfecture 86)

Le remblai de Buxerolles est situé en zone rouge du PPRI de la vallée du Clain (cf. figure ci-dessous), approuvé par l'arrêté préfectoral n°2015-DDT-875 du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et prescrit par l'arrêté préfectoral n°2021-DDT-619 du 5 novembre 2021, correspondant à un aléa d'inondation fort. Dans ce contexte, toute intervention doit garantir qu'aucune aggravation du risque n'est engendrée et que la sécurité des personnes et des biens est préservée.



Figure 9 : Zonage réglementaire du PPRI sur l'emprise travaux (Source : PPRI de la vallée du Clain)

### 2.3.4. Bilan des enjeux du projet sur le milieu physique

Les enjeux principaux sont dû, en phase chantier, à la mise en place d'un passage à gué bloquant temporairement l'écoulement naturel du cours d'eau ainsi qu'aux possibles pollutions. Cependant des mesures seront mises en place pour assurer une continuité hydraulique et écologique en phase chantier (buses, calendrier des travaux adaptés, filtre à paille, etc) et les travaux seront réalisés à sec (batardeaux). A la suite des travaux, le passage à gué ainsi que les buses seront retirés, et le lit naturel du cours d'eau sera restauré.

En phase d'exploitation, l'érosion de la berge altère la qualité physico-chimique du cours d'eau. En effet, l'érosion apporte des matières en suspension dans l'eau augmentant la turbidité du cours d'eau pouvant créer de l'envasement ou du colmatage et ainsi altérer les zones de frayères. De même, cette érosion modifie l'hydromorphologie du cours d'eau. Le projet a pour objectif de conserver la qualité actuelle de ce bras en améliorant l'état des berges qui, elle, se dégrade.

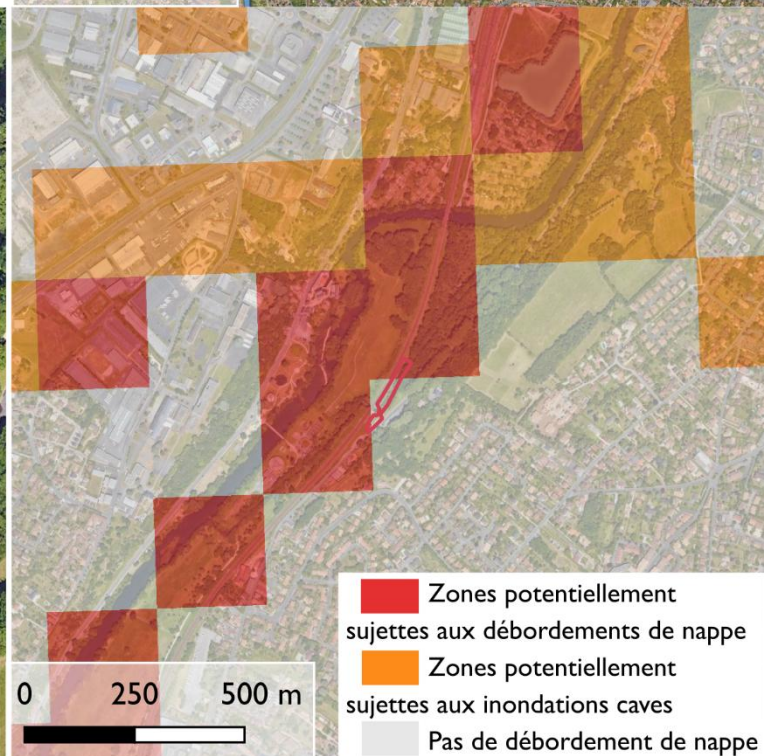
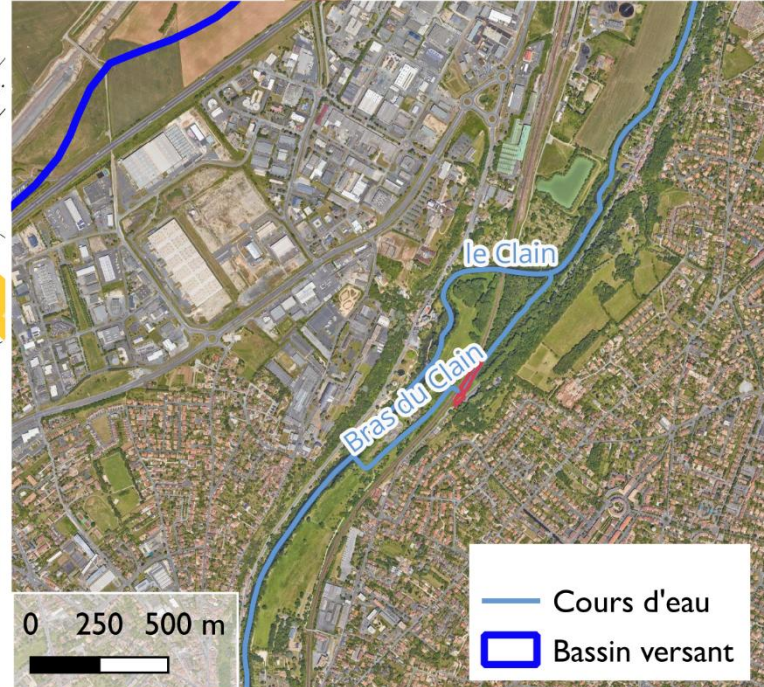
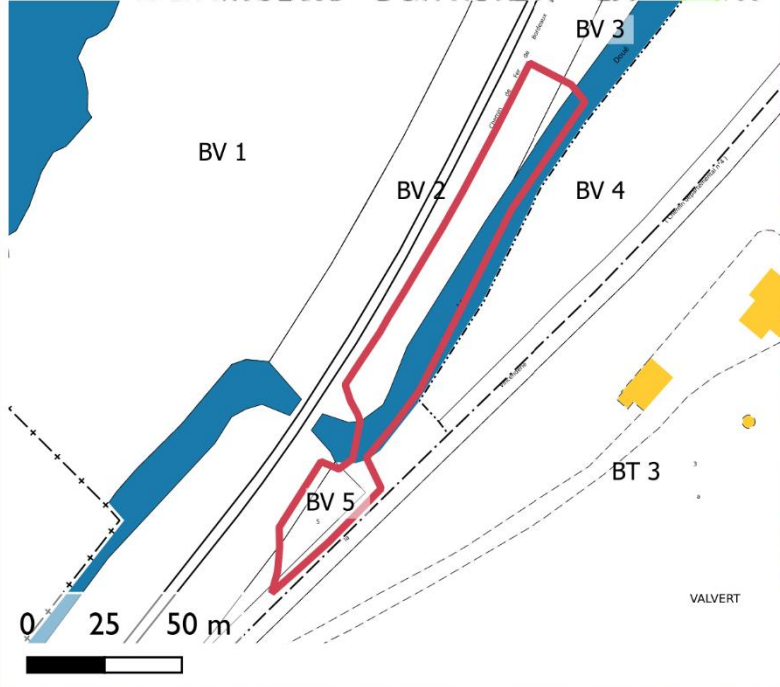
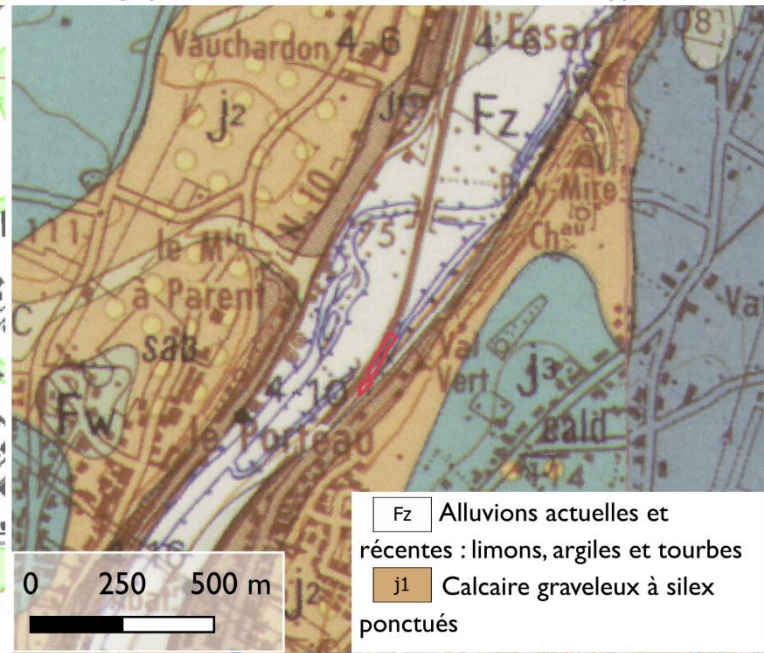
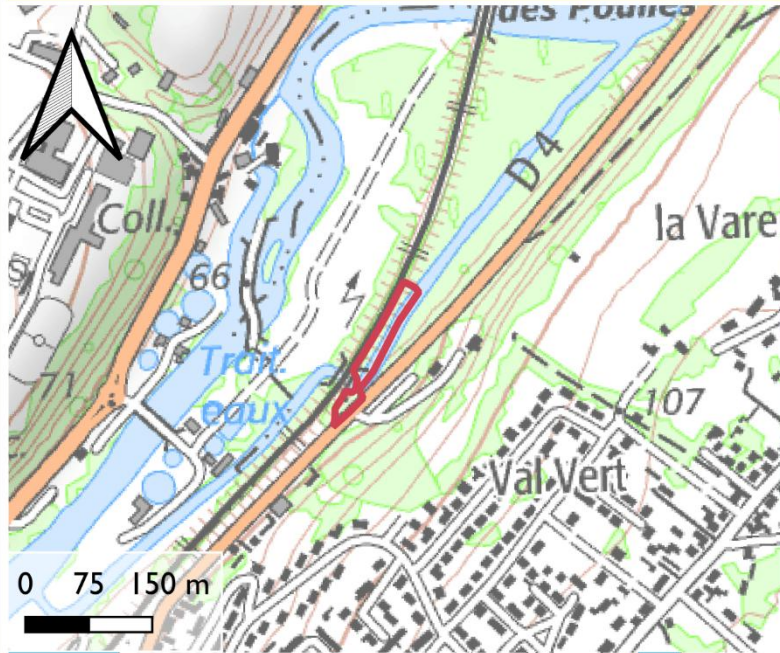
Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Clain sans générer d'impact résiduel notable. Les travaux sont localisés, réversibles et proportionnés aux enjeux. Ils n'aggravent pas les conditions d'écoulement en crue et contribuent à l'atteinte des objectifs de bon état écologique et hydromorphologique du Clain.

Les incidences du projet seront, à terme, bénéfiques pour la qualité du cours d'eau.

# Etat initial du site étudié

- 1 - Situation géographique
- 2 - Situation cadastrale
- 3 - Photographie aérienne

- 4 - Contexte géologique
- 5 - Contexte hydrographique
- 6 - Remontée de nappe



- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations caves
- Pas de débordement de nappe

### 3. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES CORRECTIVES ASSOCIEES

Dans cette partie, l'ensemble des enjeux identifiés dans l'état initial a été mis en rapport avec les caractéristiques du projet afin de déterminer les impacts bruts de celui-ci. Les impacts résiduels ont ensuite été évalués tenant compte des différentes mesures d'évitement et de réduction que le pétitionnaire s'engage à respecter.

Légende : FORT ASSEZ FORT MOYEN ASSEZ FAIBLE FAIBLE NON SIGNIFICATIF NUL POSITIF

Tableau 7 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement

Enjeux environnementaux	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles
<u>Habitats</u> : enjeu <b>ASSEZ FORT</b>			
Cours d'eau	<p style="text-align: center;"><u>Phase chantier (impacts limités à la durée du chantier)</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation du lit du cours d'eau (installation des batardeaux et mise à sec)</li> <li>- Rupture à la continuité écologique (installation d'un passage à gué)</li> <li>- Pollution du cours d'eau</li> </ul>	<p><u>Phase chantier</u> :</p> <p><b>Mesures de réduction</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux sont réalisés <b>hors période de crue, ils auront lieu en septembre et octobre 2027 (2 mois)</b> et seront <b>limités dans le temps</b> ;</li> <li>- <b>Mise en place de buses adaptées avec buses</b> accolées au sein du passage à gué afin de permettre la continuité hydraulique et écologique, avec remblais en matériaux inertes : buses au minimum de 80 cm de diamètre, avec une hauteur de tirant d'eau minimale de 30 cm et une potentielle pose de seuils si l'énergie hydraulique est trop élevée pour le passage des espèces à enjeux ;</li> <li>- <b>Mise en œuvre de brises flux</b> ou autres ouvrages pour limiter les affouillements à l'aval ;</li> <li>- Mise en place d'un passage à gué provisoire (2 mois) <b>en matériaux inertes et localisé sur un secteur à substrat pavé</b> ;</li> <li>- <b>Baliser la zone de passage</b> et interdire la traversée du cours d'eau hors zone balisée ;</li> <li>- <b>Installation de batardeaux sur une surface limitée du lit du cours d'eau</b> (2mL x 112ml = 224 m<sup>2</sup>) permettant de maintenir la continuité écologique et de limiter l'impact sur le cours d'eau.</li> <li>- <b>Mise en place de batardeaux en matériaux inertes ou en big bag</b> évitant la mise en eau du chantier et ainsi réduire les risques de pollutions ;</li> <li>- <b>Mise en place d'un bac de décantation</b>, une lame d'eau de 5 à 10 cm sera conservée dans le fond et les travaux à sec débiteront uniquement lorsque la décantation sera complète ;</li> <li>- <b>Mise en place de filtres à paille</b> ou autre dispositif sur le passage à gué pour limiter les risques de charriage des particules fines ;</li> <li>- Rendre obligatoire l'utilisation <b>d'huiles hydrauliques biodégradables</b> ;</li> <li>- <b>Interdire les rejets dans le milieu hydrographique ainsi que les stockages de matériaux polluants à proximité du cours d'eau.</b></li> </ul>	<p><b>Assez faible</b></p> <p>-</p> <p><b>Risque non suffisamment caractérisé dans la mesure où l'incidence est temporaire (2 mois), spatialement restreinte (224 m<sup>2</sup>), sans remise en cause de la continuité écologique et réduit fortement les risques de pollution.</b></p>

Enjeux environnementaux	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles
	<p>Phase exploitation :</p> <p>Amélioration de l'état des berges du cours d'eau</p>	<p>- Suivi écologique en phase chantier</p> <p>Phase exploitation :</p> <p><b>Mesures de réduction et d'accompagnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Restauration des berges</b> par végétalisation : limitation de l'érosion de la berge et des charriages de matières en suspension ;</li> <li>- <b>Confortement végétal</b> : drainage des sols ;</li> <li>- <b>Restauration du lit naturel du cours d'eau</b> : retrait des buses et du passage à gué, avec rechargement granulométrique si nécessaire ;</li> <li>- Amélioration des écoulements par <b>enlèvement des embâcles</b> ;</li> <li>- <b>Entretien des berges</b> pour une durée de 2 ans par l'entreprise ayant réalisé les travaux.</li> </ul>	<p><b>Positif</b></p> <p>Amélioration de l'état des berges du cours d'eau et de l'écoulement</p> <p><b>Maintien des habitats naturels, habitats d'espèces.</b></p>
<p>Habitats en bordure du cours d'eau (zones humides) : Ripisylve et Fourré x Friche à Robinier faux-acacia, supports d'une majorité des oiseaux, reptiles et amphibiens patrimoniaux cités dans les inventaires et la bibliographie</p>	<p>Phase chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation de l'habitat naturel</li> <li>- Incidences sur l'intégrité écologique de l'habitat</li> </ul>	<p>Phase chantier :</p> <p><b>Mesures d'évitement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sauvegarde</b> des sujets arborés (hors robiniers) au droit de la zone travaux et des habitats limitrophes présentant un enjeu pour la faune.</li> <li>- <b>Mise en place de l'accès à la zone de travaux en dehors de la ripisylve</b>, privilégier la zone rudérale herbacée considérée à enjeu assez faible pour l'installation de la base chantier.</li> <li>- <b>Mise en place d'une clôture de protection</b> délimitant strictement la zone chantier afin de ne pas dégrader les milieux naturels environnants.</li> </ul> <p><b>Mesures de réduction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en place de la base chantier</b> sur sol imperméabilisé, hors cours d'eau, ripisylve et fourré x friche à Robinier faux-acacia.</li> <li>- <b>Mise en place d'une charte de chantier à faible impact écologique.</b></li> </ul>	<p><b>Faible</b></p> <p>-</p> <p><b>Risque non suffisamment caractérisé car altération temporaire (2 mois en période écologique la moins impactante) et limité des habitats (surface maximale de près de 670 m<sup>2</sup>), et fonctionnalité conservée (arbres maintenus).</b></p>
	<p>Phase exploitation :</p> <p>Aucune incidence</p>	<p>Phase exploitation :</p> <p><b>Mesures de réduction et d'accompagnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maintien du caractère hygrophile de cette ripisylve après travaux.</b></li> <li>- <b>Suivi écologique</b> des boutures afin que les habitats redeviennent favorables à la faune patrimoniale.</li> <li>- <b>Revégétaliser avec des espèces végétales locales</b>, si le haut de berge est impacté par la zone travaux.</li> </ul>	<p><b>Nul</b></p>

Enjeux environnementaux	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles
<b>Flore : enjeu FAIBLE</b>			
Présence de stations d'EEE (Conyze du Canada, Laurier palme, Raisin d'Amérique, Robinier faux-acacia et Sénéçon sud-africain) dans l'emprise stricte du projet	Phase chantier : Importation et propagation d'EEE	Phase chantier : <b>Mesures de réduction :</b> - <b>Eradication</b> des pieds existants par arrachage et évacuation ; - <b>Sensibilisation</b> du personnel de chantier ; - <b>Nettoyage</b> des engins de chantier en entrée/sortie de la zone travaux ; - <b>Vérification</b> des apports de matériaux dont la provenance devra être connue.	<b>Non significatif</b> Gestion des EVEC
<b>Faune : enjeu NEGLIGEABLE à ASSEZ FORT</b>			

Enjeux environnementaux	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles																																																																																											
<p>Présence avérée ou potentielle d'espèces patrimoniales sur site ou à proximité directe (oiseaux, reptiles, mammifères, amphibiens, poissons, mollusques)</p> <p>Espèces adaptées aux milieux terrestres et aquatiques</p>	<p><u>En phase chantier :</u></p> <p>-Destruction d'individus (faune terrestre et aquatique) ;</p> <p>- Dégradation d'habitats d'espèces terrestre (nettoyage de la végétation) et aquatique (installation de batardeaux)</p> <p>-Effarouchement d'espèces sur leur lieu d'alimentation ou de transit en période sensible (élevage des jeunes, etc.) ;</p> <p>-Dérangement de la faune par circulation des personnes et des engins, bruit, poussières, odeurs.</p>	<p><u>Phase chantier :</u></p> <p><b>Mesures d'évitement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conservation et protection</b> des sujets arborés dans la zone travaux (hors robiniers) et des habitats limitrophes aux chantiers, favorables à l'avifaune, aux reptiles et aux amphibiens.</li> <li>- <b>Balisage de protection</b> des zones humides et des habitats naturels alentours afin de s'assurer que les personnes et engins ne s'y rende en phase chantier. Conservation des habitats alentours de même nature permettant aux espèces d'assurer leur cycle de vie.</li> <li>- <b>Evitement des zones de frayères potentielles de la Lamproie de Planer, du Chabot commun et de la Vandoise rostrée par l'implantation du passage à gué provisoire au droit d'un secteur à substrat pavé et par le fait que l'emprise du cours d'eau mise à sec le sera hors zone de frayères.</b></li> </ul> <p><b>Mesures de réduction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en place de buses</b> dimensionnées pour assurer <b>la continuité écologique sur le passage à gué.</b></li> <li>- <b>Adaptation du calendrier de chantier :</b> adapté aux sensibilités écologiques du site, soit hors période de reproduction de la faune et notamment de l'avifaune nicheuse et de l'ichtyofaune (mars à juillet). Les travaux seront menés au mois de septembre et octobre 2027.</li> <li>- Suivi écologique en phase chantier</li> </ul> <div style="text-align: center;"> <table border="1" data-bbox="958 919 1547 1246"> <caption>Calendrier des travaux</caption> <thead> <tr> <th></th> <th>Janvier</th> <th>Février</th> <th>Mars</th> <th>Avril</th> <th>Mai</th> <th>Juin</th> <th>Juillet</th> <th>Août</th> <th>Septembre</th> <th>Octobre</th> <th>Novembre</th> <th>Décembre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Flore</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Avifaune</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Chiroptères</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Amphibiens</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Reptiles</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Insectes</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table> <div style="margin-top: 10px;"> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #d9ead3; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Période favorable aux interventions</p> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #f4cccc; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Période à éviter</p> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Hibernation des chiroptères : période à éviter</p> </div> </div>		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Flore													Avifaune													Chiroptères													Amphibiens													Reptiles													Insectes													<p style="text-align: center;"><b>Faible</b></p> <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;"><b>Risque non suffisamment caractérisé car dérangement temporaire des espèces (2 mois) en période écologique la moins impactante (hors période de reproduction et d'hivernage). Les travaux n'altèrent pas la continuité écologique ni les frayères, et ne présentent pas d'incidence sur la pérennité des espèces patrimoniales et des habitats d'espèces.</b></p>
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre																																																																																		
Flore																																																																																														
Avifaune																																																																																														
Chiroptères																																																																																														
Amphibiens																																																																																														
Reptiles																																																																																														
Insectes																																																																																														



Enjeux environnementaux	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Respect des mesures relatives à la phase chantier</b> : pas de dépôt ou déversement de substances polluantes.</li> <li>- <b>Rendre obligatoire l'utilisation d'huiles hydrauliques biodégradables.</b></li> <li>- <b>Réduction de l'impact sonore du chantier.</b> L'utilisation de matériel à faible émission sonore sera favorisée au maximum, les camions et engins de chantier seront en majorité équipés du radar de recul cri du LYNX.</li> <li>- <b>Mise en place d'une charte de chantier à faible impact écologique.</b></li> </ul>	
	<p><u>Phase exploitation</u> :</p> <p>Amélioration de l'état de la berge</p>	<p><u>Phase exploitation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Renforcement de la berge</b> : limitation de l'érosion et du charriage de matières en suspension, amélioration de la qualité de l'eau, stabilisation de l'hydrogéomorphologie du cours d'eau ;</li> <li>- <b>Confortement végétal</b> : insertion paysagère, favorise la biodiversité.</li> </ul>	<b>Positive</b>

Enjeux environnementaux	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles
<b>Milieu physique : enjeu ASSEZ FORT</b>			
<p>Projet situé dans un zonage réglementaire du PPRi de la Vallée du Clain</p>	<p><u>Phase chantier :</u> Risque d'inondation du chantier, puis des berges en phase d'exploitation</p>	<p><u>Phase chantier :</u> <b>Mesures d'évitement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter / adapter le positionnement des emprises travaux ;</li> <li>- Proscrire la traversée du cours d'eau en dehors du passage à gué, baliser la zone de passage ;</li> <li>- Interdire les stockages de produits polluants sur les berges du cours d'eau.</li> </ul> <p><b>Mesures de réduction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Transparence hydraulique</b> (travaux hors périodes de crue, continuité de l'écoulement assurée par les buses dimensionnées en conséquence) ;</li> <li>- Les travaux sont réalisés <b>hors période de crue, ils auront lieu en septembre et octobre 2027</b> et seront <b>limités dans le temps</b> ;</li> <li>- Mise en place d'un <b>dispositif préventif de lutte contre une pollution</b> et d'un dispositif d'assainissement provisoire de <b>gestion des eaux pluviales et de chantier</b> ;</li> <li>- <b>Suivi régulier</b> des ouvrages pour s'assurer de leur bon fonctionnement ;</li> <li>- <b>Travaux de confortement à sec</b> (batardeaux le long des rives) ;</li> <li>- Utilisation de <b>matériaux inertes</b> pour les remblais ;</li> <li>- Remise en état du cours d'eau après travaux au droit du passage à gué : ôter tous les matériaux dans le lit du cours d'eau.</li> </ul> <p>Concernant la zone de stockage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilisation privilégiée de matériel facilement déplaçable ainsi que la mise en place d'une veille météorologique ;</li> <li>- La limitation des installations en zone inondable, le choix de matériaux inertes et le plus transparents possibles aux écoulements de crue ;</li> <li>- Les aires de chantier seront arasées au niveau du terrain naturel et comporteront un revêtement insensible à l'eau ;</li> <li>- La durée des travaux sera limitée ;</li> <li>- La sensibilisation des entreprises avant travaux ;</li> <li>- Ces prescriptions seront inscrites dans la NRE.</li> </ul>	<p><b>Assez faible</b></p>

Enjeux environnementaux	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles
	<p><u>Phase exploitation :</u> Aucune incidence</p>	<p><u>Phase exploitation :</u> <b>Mesures d'évitement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aucun produit phytosanitaire</b> et tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu ne sera utilisé (SNCF ne recourt plus à l'usage des phytosanitaires) ;</li> <li>- <b>Adaptation des périodes d'entretien</b> sur l'année.</li> </ul> <p><b>Mesures de réduction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des écoulements par <b>retrait des embâcles</b> ;</li> <li>- <b>Confortement des berges</b> donc limitation de l'érosion et des charriages de matières en suspension.</li> </ul>	<p><b>Nul</b> Le projet ne modifie pas les conditions d'écoulement ni la situation vis-à-vis du risque inondation</p>
	<b>Milieu humain : enjeu FAIBLE</b>		
<p>Projet situé à proximité d'un quartier résidentiel (~ 200m de distance)</p>	<p><u>Phase chantier :</u> Risque de nuisances (sonores, olfactives, etc.) auprès des riverains</p>	<p><u>Phase chantier :</u> <b>Mesures d'évitement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Limiter / adapter le positionnement</b> des emprises travaux ;</li> <li>- <b>Interdire les rejets</b> dans le milieu naturel (aire, eau, sol, sous-sol) ;</li> <li>- <b>Adaptation des horaires des travaux</b> (journalier).</li> </ul> <p><b>Mesures de réduction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un <b>dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier</b> ;</li> <li>- Mise en place d'un <b>dispositif de limitation des nuisances</b> envers les populations humaines.</li> </ul>	<b>Négligeable</b>
	<p><u>Phase exploitation :</u> Aucune incidence</p>	<p><u>Phase exploitation :</u> <b>Mesures d'évitement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Adaptation des périodes d'entretien</b> sur l'année ;</li> <li>- <b>Adaptation des horaires d'entretien.</b></li> </ul>	<b>Nul</b>

# Mesures d'évitement et de réduction en phase chantier


Projet de confortement de berges  
Commune de BUXEROLLES (86)  
SNCF Réseau

-  Emprise des travaux
-  Zone de stockage temporaire


## Mesures d'évitement


-  Zones humides évitées


## Mesures de réduction

-  Passage à gué en matériaux inertes avec buses accolées (80 cm diamètre)

-  Brise flux pour limiter les affouillements aval

-  Filtre à paille pour limiter les pollutions

-  Mise en défens des zones naturelles environnantes (dont zones humides)

-  Gestion des espèces exotiques envahissantes

-  Zones humides conservées

### Mesures générales en phase chantier :

- Calendrier des travaux adaptés (hors période de crue et de frai)
- Mise en place de buses pour assurer la continuité du cours d'eau
- Baliser la zone de chantier
- Mise en place de batardeaux pour travailler à sec
- Aucun rejet dans le milieu
- Mise en place d'une charte de chantier à faible impact écologique
- Réduction de l'impact sonore du chantier (utilisation de matériel à faible émission sonore)
- Limiter l'emprise et la durée des travaux
- Mise en place d'un dispositif préventif de lutte contre une pollution

### Mesures spécifiques aux espèces exotiques envahissantes :

- Eradication des pieds existants
- Sensibilisation du personnel de chantier
- Nettoyage des véhicules de chantier
- Vérification des apports de matériaux dont la provenance devra être connue

0 15 30 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 16/01/2026



#### 4. EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS AUX ALENTOURS

Dans cette partie sont étudiés les potentiels effets cumulés avec d'autres projets existants aux alentours du présent projet de confortement de berges à Buxerolles. Le terme « cumulé » fait référence à l'interaction des effets d'au moins deux projets différents. Le cumul de ces effets est donc supérieur en valeur à leur simple addition, l'ensemble créant de nouveaux impacts. En revanche, si le projet ne dispose d'aucun effet particulier, ce dernier ne pourra avoir d'effet cumulé avec un autre projet voisin.

D'après la consultation effectuée sur le site SIGENA le 15/05/2025, 11 projets ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale dans le tampon de 3 km autour du projet. Ils sont détaillés dans le tableau suivant, et localisés sur la planche suivante.

Tableau 8 : Projets connus situés dans un rayon de 3 km autour du projet (sources : SIGENA, DREAL, ENVOLIS)

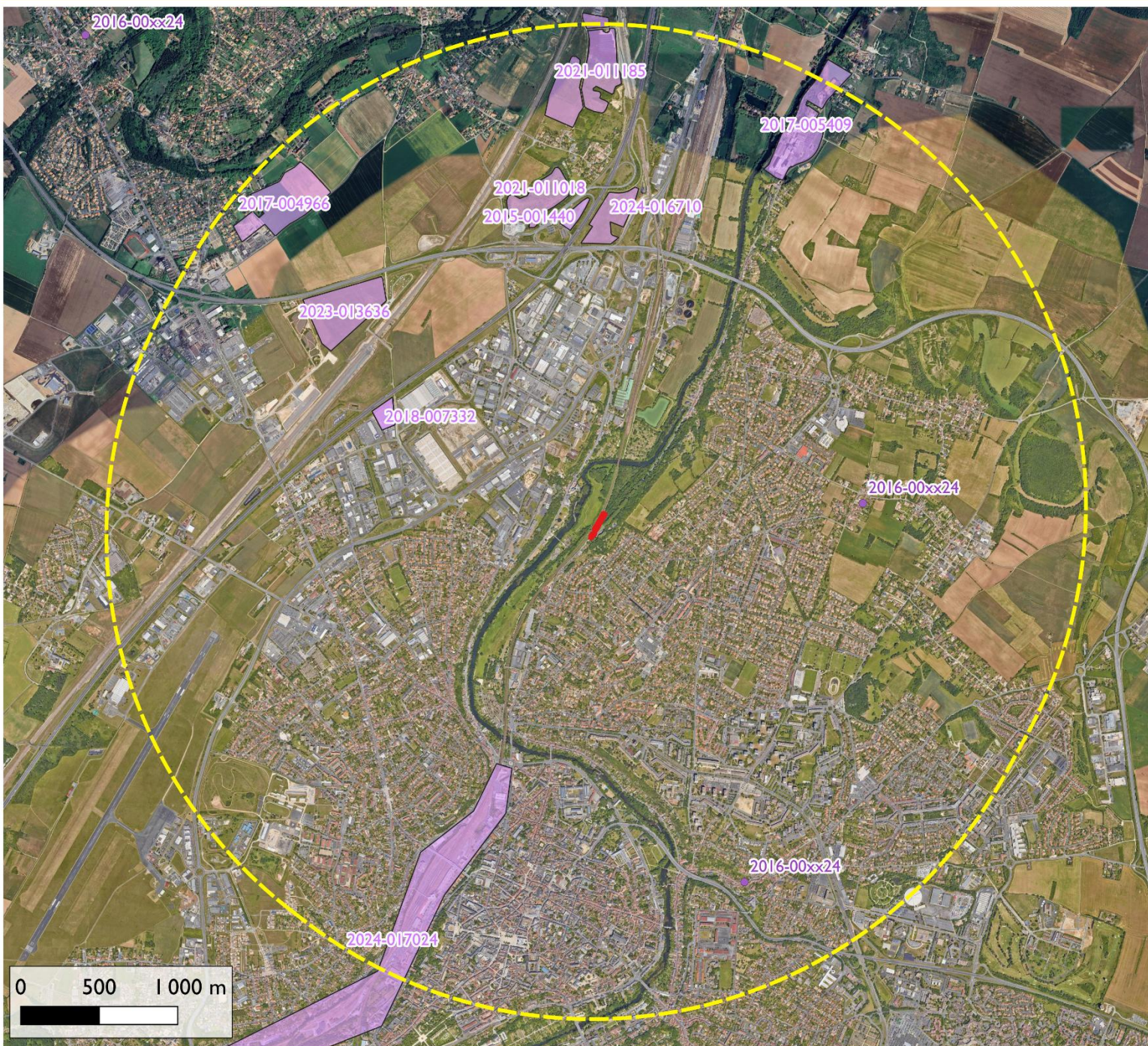
Identifiant Garance	Nom du projet	Date de l'avis	Etat du terrain (Images satellitaires actuelles*)	Distance au projet	Effets cumulés avec le projet de confortement de berges
2015-001440	Demande d'autorisation d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud à proximité de l'autoroute A10	Avis non enregistré dans les archives de la DREAL	Projet réalisé ? Présence d'un parking en plus	1,7 km au nord	L'avis de l'étude d'impact n'est pas accessible sur le site de la DREAL. Compte tenu de l'ancienneté du projet (plus de 10 ans), il n'entraînera donc <b>aucun effet cumulé</b> avec le présent projet de confortement de berges.
2016-00xx24	Dossier AUP - Bassin du Clain	23/12/2016	Projet non réalisé ?	1,6 km à l'est et 2,4 km au sud-est	Le projet consiste en la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau. Le but est de favoriser une gestion collective des ressources en eau sur un périmètre hydrologique et/ou hydrogéologique cohérent. Cette autorisation relève de la procédure d'évaluation environnementale au titre de la rubrique 14°a) du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement. Dans ce cadre, l'étude d'impact et le projet sont soumis à l'avis de l'Autorité environnementale. Compte tenu de la nature du projet (prélèvement d'eau à usage agricole), <b>aucun effet cumulé</b> n'est à prévoir avec le présent projet de confortement de berges.
2017-004966	Création de la ZAC de la Péninguette à Migné-Auxances (86)	07/08/2017	Projet non réalisé	2,6 km au nord-ouest	Le projet consiste en l'aménagement de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « la Péninguette ». Il bénéficie de la proximité d'une ville-centre du Grand Poitiers et s'insère en continuité d'un quartier à vocation résidentielle. Cette opération répondrait aux besoins communaux et intercommunaux en logements. Le projet est soumis à étude d'impact en application de la rubrique 39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement portant notamment sur les ZAC. Compte tenu de la nature du projet (création d'une ZAC), et puisque le projet n'a pas été réalisé à ce jour, <b>aucun effet cumulé</b> n'est à prévoir avec le présent projet de confortement de berges.
2017-005409	Projet d'unité de production de poudre alimentaire à Chasseneuil-du-Poitou (86)	05/12/2017	Projet réalisé	2,3 km au nord-est	Le projet, nommé IRIS, concerne la création d'une nouvelle unité de production à sec destinée à la fabrication et au conditionnement de poudre pour l'alimentation humaine et animale au sein de l'emprise actuelle du site. Le projet ne relève pas de la procédure d'autorisation environnementale, mais relève de modifications relatives aux rubriques suivantes de la nomenclature des ICPE : 3642, 2230 et 2795.

Identifiant Garance	Nom du projet	Date de l'avis	Etat du terrain (Images satellitaires actuelles*)	Distance au projet	Effets cumulés avec le projet de confortement de berges
					Compte tenu de la nature du projet (création d'une nouvelle unité de production de poudre alimentaire), <b>aucun effet cumulé</b> n'est à prévoir avec le présent projet de confortement de berges.
2018-006306	Nextalim	Avis non enregistré dans les archives de la DREAL	/	1,4 km au nord-ouest	L'avis de l'étude d'impact n'est pas accessible sur le site de la DREAL. Ce projet est cependant lié au projet développé ci-dessous (localisation identique).
2018-007332	Unité de production de matières premières d'intérêt agricole et industriel à partir du traitement de biodéchets alimentaires par des mouches à Poitiers (Vienne)	25/10/2018	Projet réalisé ? Présence d'un parking en plus	1,4 km au nord-ouest	Le projet concerne la création d'une unité de production permettant d'utiliser des insectes pour la production de dérivés d'insectes pour l'alimentation animale et l'industrie biosourcée (protéines, huiles...) et d'un fertilisant organique à partir de biodéchets (fruits et légumes, coproduits céréaliers, anciennes denrées alimentaires...). Le projet relève d'une autorisation au titre de la rubrique 2150-2-a de la nomenclature des ICPE. Compte tenu de la nature du projet (création d'une unité de production), <b>aucun effet cumulé</b> n'est à prévoir avec le présent projet de confortement de berges.
2021-011018	Centrale photovoltaïque au sol sur ancienne décharge	21/04/2021	Projet non réalisé	1,9 km au nord-ouest	Le projet consiste en la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « les Cosses » sur la commune de Poitiers, dans le département de la Vienne. Le projet est soumis à étude d'impact (EI) en application de la rubrique 30 du tableau annexé à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement, relative à la création d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol. Compte tenu de la nature du projet (création d'une centrale photovoltaïque au sol), <b>aucun effet cumulé</b> n'est à prévoir avec le présent projet de confortement de berges.
2021-011185	Centrale photovoltaïque au sol	04/06/2021	Projet non réalisé	2,4 km au nord	Le projet consiste en la création d'une centrale photovoltaïque au sol situé au lieu-dit « Gratte-Loup » sur la commune de Migné-Auxances, dans le département de la Vienne. Ce projet est soumis à étude d'impact en application de la rubrique n°30 du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, relative à la création d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Compte tenu de la nature du projet (création d'une centrale photovoltaïque au sol), <b>aucun effet cumulé</b> n'est à prévoir avec le présent projet de confortement de berges.
2023-013636	Création d'un entrepot logistique	27/01/2023	Projet non réalisé	1,9 km au nord-ouest	Le projet consiste en la construction d'une plate-forme logistique au sein du parc d'activités Aliénor d'Aquitaine, sur la commune de Poitiers dans le département de la Vienne. L'avis de la MRAe a été sollicité dans le cadre des dossiers déposés au titre du permis de construire et d'une autorisation environnementale au titre des ICPE. Le projet relève d'une évaluation environnementale systématique au titre de la rubrique 39 du tableau de l'annexe R.122-2 du Code de l'environnement. Compte tenu de la nature du projet (construction d'une plateforme logistique), <b>aucun effet cumulé</b> n'est à prévoir avec le présent projet de confortement de berges.
2024-016710	Centrale photovoltaïque au sol de 4.9 MWc à	Avis non enregistré dans les archives de la DREAL	Projet non réalisé	1,6 km au nord	Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du Code de l'environnement.



Identifiant Garance	Nom du projet	Date de l'avis	Etat du terrain (Images satellitaires actuelles*)	Distance au projet	Effets cumulés avec le projet de confortement de berges
	MIGNE-AUXANCES et POITIERS (86)				Compte tenu de la nature du projet (création d'une centrale photovoltaïque au sol), <b>aucun effet cumulé</b> n'est à prévoir avec le présent projet de confortement de berges.
2024-017024	Poitiers entre en gare	16/12/2024	Projet non réalisé	1,5 km au sud	<p>Le projet est un projet de renouvellement du quartier de la gare de Poitiers. Le but est de conforter l'attractivité du territoire et de créer un quartier urbain de qualité inséré dans le centre-ville de Poitiers. L'ensemble du projet prévoit notamment une renaturation des berges de la Boivre.</p> <p>Ce projet fait l'objet d'une étude d'impact en application de la rubrique n°39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, relative aux opérations d'aménagement. Compte-tenu des enjeux identifiés, la MRAe recommande au porteur de projet de clarifier le statut du projet au regard de la nomenclature de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, notamment sur les rubriques concernant le volet inondation.</p> <p>Compte tenu de la nature du projet (aménagement), <b>aucun effet cumulé</b> n'est à prévoir avec le présent projet de confortement de berges.</p>

\*Les photo-interprétations sont issues du site « Remonter le temps » de l'IGN, avec comparaison des images satellitaires actuelles et d'images satellitaires plus anciennes (2011-2015, 2006-2010 et 2000-2005).



# Cartographie des projets existants dans un rayon de 3 km



Projet de confortement de berges  
Commune de BUXEROLLES (86)  
SNCF Réseau

-  Emprise des travaux
-  Zone tampon - 3 km

## Projets soumis à l'avis de l'autorité environnementale

-  Projets surfaciques
-  Projets ponctuels



Sources : SIGENA, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 21/05/2025



